



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8160^e séance

Jeudi 18 janvier 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : Le Président Nazarbayev/M. Abdrakhmanov (Kazakhstan)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Lavrov
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Koweït	M. Al Sabah
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	Le Président Duda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Field
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Non-prolifération des armes de destruction massive

Mesures de confiance

Lettre datée du 2 janvier 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/4)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)

18-01481 (F)



Document adapté

Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération des armes de destruction massive

Mesures de confiance

Lettre datée du 2 janvier 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/4)

Le Président (*parle en russe*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Andrzej Duda, Président de la République de Pologne, au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance de la question à l'examen. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter le Président Duda en ce début du mandat de membre non permanent de la Pologne au Conseil de sécurité. Je me réjouis à la perspective d'une coopération fructueuse avec sa délégation. Je félicite aussi les délégations ivoirienne, équato-guinéenne, koweïtienne, néerlandaise et péruvienne de leur accession au Conseil cette année en tant que membres non permanents. J'espère vivement que nous pourrons œuvrer de concert et de façon productive au sein de cet important organe de l'ONU.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/4, qui contient le texte d'une lettre datée du 2 janvier, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à S. E. le Secrétaire général António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi de me joindre aux membres du Conseil de sécurité pour ce débat opportun, et je remercie la République du Kazakhstan de l'avoir convoqué. Le Kazakhstan peut s'enorgueillir de sa longue tradition d'appui à un monde exempt d'armes de destruction massive et au régime mondial de non-prolifération. Je remercie le Président Nursultan Nazarbayev du leadership dont il fait personnellement preuve sur cette question vitale. À l'actif du Kazakhstan, on peut citer

sa condamnation de la possession d'armes nucléaires et la proclamation de la Journée internationale contre les essais nucléaires.

Le Conseil joue, lui aussi, un rôle déterminant dans la prévention de la prolifération et de l'utilisation d'armes de destruction massive. Comme le Conseil l'a déclaré en 1992, à l'occasion de sa première séance tenue au niveau des chefs d'État sur la question (voir S/PV.3046), la prolifération de toutes les armes de destruction massive constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Des mesures de confiance telles les résolutions 255 (1968) et 984 (1995), sur les assurances de sécurité négatives, ont permis d'ouvrir la voie à la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à sa prorogation pour une période indéfinie. Mais, malgré les efforts du Conseil, la menace posée par les armes de destruction massive persiste et semble, en fait, gagner en puissance.

Les inquiétudes dans le monde au sujet des armes nucléaires ont atteint leur plus haut niveau depuis la guerre froide. La situation qui prévaut dans la péninsule coréenne constitue le défi à la paix et à la sécurité le plus grave et le plus dangereux au monde aujourd'hui. Je reste vivement préoccupé par le risque accru d'une confrontation militaire et par les conséquences inimaginables qui en résulteraient. Je me félicite des décisions fermes que le Conseil de sécurité a prises en réponse aux essais nucléaires et aux tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée en violation de ses résolutions, lesquelles doivent être pleinement mises en œuvre.

L'unité du Conseil crée aussi la possibilité d'un engagement diplomatique. Comme je l'ai dit cette semaine à l'Assemblée générale, je me félicite de la réouverture des voies de communication entre les deux Corées et, en particulier, entre les responsables militaires. C'est primordial pour réduire le risque d'erreurs d'appréciation ou de malentendus et pour apaiser les tensions. Je suis encouragé aussi par la décision de la République populaire démocratique de Corée de participer aux Jeux olympiques d'hiver qui doivent s'ouvrir prochainement en République de Corée. Il nous faut faire fond sur ces petits signes d'espoir et redoubler d'efforts diplomatiques pour parvenir à la dénucléarisation pacifique de la péninsule coréenne dans le contexte de la sécurité régionale.

Ailleurs, la confiance concernant la question du nucléaire et d'autres questions entre les États-Unis et la Fédération de Russie continue de faiblir. Les mesures

vitales de réduction des armements stratégiques prises pendant et après la guerre froide sont menacées. Il semble qu'il n'y a plus d'intérêt à négocier de nouveaux traités de réduction de l'arsenal nucléaires après l'expiration du Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, en 2021. Le Plan d'action global commun, concernant le programme nucléaire iranien, est aussi remis en question. Cet accord multilatéral, qui est dans l'intérêt des Iraniens et de la communauté internationale dans son ensemble, doit être préservé.

Dans le conflit syrien, l'emploi d'armes chimiques lève sérieusement le tabou qui pèse sur ces armes de destruction massive dans le monde. S'il s'avère que des armes chimiques ont été encore une fois employées en Syrie, alors la communauté internationale se doit de trouver le moyen approprié d'identifier les responsables et de leur demander des comptes. Faute de quoi, nous permettrons que l'emploi d'armes chimiques se fasse en toute impunité. J'espère que le Conseil retrouvera son unité s'agissant de cette question.

Les menaces posées par les armes de destruction massive et leurs vecteurs se font jour dans un contexte d'augmentation des budgets militaires et de suraccumulation d'armes – et elles accompagnent un grave regain des tensions régionales. Dans un tel contexte géopolitique, les mesures de confiance en appui à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et à l'élimination des armes de destruction massive sont extrêmement importantes. En aidant à mieux comprendre les positions d'autres pays et en procédant à un échange d'informations concernant, par exemple, les budgets militaires, les stratégies arrêtées et les mouvements de troupes, ces mesures peuvent concourir à réduire les tensions et à éviter des conflits.

Dans le cas de la Convention sur les armes biologiques, qui n'a pas de mécanisme officiel de vérification, un système de mesures de confiance a permis de renforcer la transparence. Ces mesures sont destinées à « prévenir ou à lever les ambiguïtés, le doute et les suspicions » via la communication annuelle d'informations sur les programmes nationaux de défense biologique, les laboratoires à confinement poussé, les cadres législatifs et la production de vaccins. Malheureusement, la participation est moins que satisfaisante, avec moins de la moitié de États parties communiquant régulièrement des informations. Ces mesures ne pourront s'avérer réellement efficaces que

lorsque les États tireront pleinement parti des avantages qu'elles offrent.

La confiance est essentielle, mais elle peut être minée par des discours belliqueux, des approches hostiles, l'absence de canaux de communication et des positions inflexibles. S'engager en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements est déjà en soi une mesure de confiance. En levant la menace posée par les armes, les mécanismes de maîtrise des armements et de non-prolifération facilitent le dialogue, renforcent la confiance quant à l'intention des parties et ouvrent la voie à l'instauration de la confiance nécessaire pour mettre fin aux conflits.

Nulle part, cela n'a été plus évident que dans les accords historiques sur la maîtrise des armements conclus à la fin des années 80 et au début des années 90, qui ont contribué à mettre fin pacifiquement à la guerre froide. C'est pourquoi il est préoccupant de voir des accords historiques comme le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le Traité « Ciel ouvert » être remis en question. Des mécanismes de vérification efficaces se sont révélés être parmi les mesures de confiance les plus fructueuses et les plus durables. Depuis les protocoles historiques de vérification du Traité de réduction des armements stratégiques et jusqu'au précieux travail accompli par l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la vérification engendre la confiance. Je me félicite à cet égard de la création d'un groupe d'experts gouvernemental chargé de vérifier le désarmement nucléaire.

Une vérification efficace requiert que nous appuyions les entités chargées de la surveillance et de la vérification pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches de façon impartiale et professionnelle. Elle exige aussi que nous comprenions que les défis de la non-prolifération ne sont pas statiques. Les mesures que nous prenons pour les relever doivent aller de pair avec la mise en œuvre des engagements pris en matière de désarmement.

Je pense que l'ONU a un rôle central à jouer pour aider les États Membres à définir, renforcer et soutenir des mesures de confiance. Eu égard à sa position de médiateur impartial, l'ONU peut servir d'enceinte où toutes les parties peuvent engager un dialogue, que ce soit pour mettre en place de nouvelles normes et valeurs ou pour régler des différends et promouvoir l'entente entre elles.

Le Conseil de sécurité en particulier peut jouer un rôle de chef de file en faisant preuve d'unité et en continuant à souligner l'importance fondamentale que revêtent le dialogue et la diplomatie pour le renforcement de la confiance. À cet égard, la mise en œuvre universelle et intégrale de toutes les obligations en matière de désarmement et de non-prolifération constitue l'une des mesures que tous les États Membres peuvent prendre. Je sais bien que, faute de ressources et en raison d'autres contraintes, certains États Membres peuvent avoir des difficultés à s'acquitter de leurs engagements en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. C'est pourquoi j'appelle tous les États qui sont en mesure de le faire à contribuer au renforcement des capacités qui s'impose.

L'adoption de mesures de confiance concrètes est un moyen important de réaliser le mandat de l'ONU, qui est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Toutefois, elles ne sont pas une fin en soi. Prévenir, atténuer et régler les conflits exige des solutions politiques globales qui passent par le dialogue, la négociation et, dans les cas impliquant des armes de destruction massive, des mesures vérifiables de désarmement et de non-prolifération. J'estime que la situation internationale d'aujourd'hui montre combien il est important de recadrer et d'actualiser nos priorités de longue date en matière de désarmement et de non-prolifération. Les divisions qui ne cessent de se creuser et la stagnation qui persiste dans ce domaine exacerbent les tensions internationales et créent de nouveaux dangers.

Afin d'inverser ces tendances, j'ai l'intention d'examiner les possibilités qui s'offrent à nous pour fixer un nouveau cap et insuffler un nouvel élan au programme de désarmement mondial. Je me réjouis à la perspective de collaborer avec les parties prenantes sur ces questions dans les mois à venir.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et de son appui sans faille à la question à l'ordre du jour de la présente séance.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Kazakhstan.

(l'orateur poursuit en kazakh; interprétation en anglais assurée par la délégation)

Il m'est agréable de souhaiter la bienvenue à tous à cette séance d'information thématique. Nous considérons que l'élection du Kazakhstan comme membre non permanent et son accession à la présidence du Conseil de sécurité témoignent de la confiance que

la communauté internationale accorde à notre pays et à notre politique de paix, et cela est particulièrement vrai des membres qui ont appuyé notre position. Étant le premier État d'Asie centrale à assumer cette noble mission, nous sommes devenus la voix des pays de notre région au sein de cet organe important de l'Organisation mondiale.

Une année s'est écoulée depuis que le Kazakhstan a entamé son mandat au Conseil de sécurité. Nous nous sommes employés à être proactifs, constructifs et objectifs dans le traitement des questions urgentes inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nous avons contribué aux débats productifs des deux comités dont nous assurons la présidence, à savoir le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Je remercie tous les membres du Conseil de leur coopération continue.

(l'orateur reprend en russe)

La séance d'aujourd'hui est l'événement phare de la présidence kazakhe du Conseil de sécurité, étant consacrée à un des sujets les plus urgents de l'ordre du jour mondial. L'adoption de mesures de confiance en vue de réaliser les objectifs de paix et de sécurité jouent un rôle clef dans la prévention des conflits et le règlement des questions mondiales pressantes. À la quarante-septième session de l'Assemblée générale, j'avais proposé la mise en place d'une structure régionale pour la sécurité et les mesures de confiance en Asie. Ce mécanisme a vu le jour à l'issue d'intenses efforts diplomatiques et aujourd'hui, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie est solidement en place, rassemblant 26 États de la région.

Un quart de siècle plus tard, je m'adresse de nouveau à l'ONU au nom du Kazakhstan, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Toutefois, je ne peux que constater que le renforcement de la confiance aussi bien entre certains pays qu'au niveau mondial demeure une question urgente qui ne cesse de gagner en acuité. C'est pourquoi les mesures de confiance doivent rester inscrites à l'ordre du jour, étant l'élément le plus important pour appuyer le dispositif de sécurité internationale et renforcer la paix au niveau mondial. Pourquoi?

Premièrement, les mesures de confiance ont fait leurs preuves face au risque d'anéantissement total dans la seconde moitié du XX^e siècle, alors que l'humanité était au bord d'une guerre à grande échelle. Dans la Charte des Nations Unies, il est écrit que notre principal objectif est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Au fil de plus d'un quart de siècle au sein du système des Nations Unies, mon pays a effectué une transition impressionnante : nous sommes passés du statut de détenteur du quatrième arsenal nucléaire au monde à celui de chef de file des efforts mondiaux en matière de non-prolifération et avons fermé le plus grand site d'essais nucléaires situé à Semipalatinsk. La renonciation aux armes nucléaires et au statut de puissance nucléaire relevait d'un choix délibéré et sincère, d'un acte volontaire soutenu par l'ensemble du peuple kazakh et apprécié à sa juste valeur par la communauté internationale. Aujourd'hui, notre pays est partie à tous les traités internationaux fondamentaux dans le domaine de la sécurité nucléaire et a consacré dans la loi son statut d'État exempt d'armes nucléaires.

Deuxièmement, l'atmosphère de confiance mutuelle peut favoriser la création d'un nouveau modèle de coopération internationale. Un exemple éloquent et concret de cette coopération a été l'ouverture, l'an dernier, de la banque d'uranium faiblement enrichi de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ce faisant, le Kazakhstan a contribué une nouvelle fois au renforcement du régime de non-prolifération et à l'utilisation en toute sécurité de l'uranium à des fins pacifiques.

Troisièmement, le statut d'État exempt d'armes nucléaires qui est celui du Kazakhstan peut être un exemple et un modèle à suivre par d'autres pays. Je le dis d'après notre propre expérience. Nous avons édifié un pays indépendant, qui ne cesse de se renforcer, et acquis une grande réputation internationale précisément parce que nous avons renoncé à l'arme nucléaire en échange de garanties de non-agression de la part des puissances nucléaires. Nous invitons tous les autres États à suivre notre exemple. C'est un appel que nous avons lancé à l'Iran et que nous lançons aujourd'hui à la Corée du Nord. Le moyen de contrer la menace des armes nucléaires dans le monde passe par la confiance.

Quatrièmement, les progrès scientifiques et technologiques qui sont possibles à l'heure actuelle et les réalités de la mondialisation font de la non-prolifération des armes de destruction massive une question de survie de l'humanité. L'augmentation du nombre de

pays possédant des armes de destruction massive crée le risque que des armes nucléaires, chimiques, biologiques ou radiologiques tombent entre les mains de forces destructrices. Le cadre juridique qui régit la sécurité nucléaire n'a pas empêché l'expansion du club des puissances nucléaires à la fin du XX^e siècle. Je considère que le renforcement indispensable du régime de non-prolifération, fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, exigera une profonde évolution des mentalités et de nouvelles solutions politiques multilatérales. Je propose les mesures ci-après pour instaurer la confiance dans le domaine de la non-prolifération.

Premièrement, je pense que nous devons rendre plus difficile la sortie du Traité. L'exemple de la Corée du Nord peut pousser d'autres pays souhaitant posséder des armes nucléaires à l'imiter. Sans remettre en doute le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, je propose que nous envisagions la possibilité d'élaborer un projet de résolution spécial du Conseil de sécurité, qui définisse clairement les conséquences pour les pays qui enfreignent le Traité, y compris des sanctions et autres mesures coercitives. Nous en avons vu la nécessité. Mais le Traité n'a pas empêché certains pays, tels que l'Inde et le Pakistan, de poursuivre leur aspiration à posséder des armes nucléaires.

Deuxièmement, nous devons mettre au point un mécanisme réellement efficace d'application de mesures rigoureuses pour prévenir l'acquisition et la prolifération des armes de destruction massive. De tels accords multilatéraux doivent être adoptés au moyen de projets de résolution distincts du Conseil de sécurité. En tant que mesure principale pour éliminer les incitations à posséder des armes de destruction massive, je pense qu'il est nécessaire d'élaborer un système juridiquement contraignant de garanties qui seraient données par les puissances dotées d'armes nucléaires aux États qui renonceraient volontairement à la possession d'armes nucléaires, ainsi qu'aux États non dotés de telles armes. Cela est équitable et peut être accompli sans trop d'effort.

Troisièmement, le succès ou l'échec du processus de modernisation du système mondial de sécurité dépend directement de la capacité de la communauté internationale de renoncer aux états d'esprit militaristes démodés. Nous devons dépasser la répartition des pays en blocs ou alliances militaires, une notion qui est à la fois provocatrice et vide de sens au XXI^e siècle. C'est dans ce domaine concret que nous avons besoin de la confiance mutuelle entre les États, une confiance qui,

actuellement, s'étiole année après année. J'ai présenté ma vision des mesures antimilitaires mondiales dans mon manifeste intitulé « Le monde du XXI^e siècle », qui propose des initiatives pour faciliter l'avènement d'un monde sans armes nucléaires d'ici le centenaire de l'Organisation des Nations Unies. À condition qu'il suscite l'appui de la communauté internationale, je pense que cet objectif est réalisable.

Quatrièmement, nous devons relancer la confiance politique et le dialogue systématique. Le Plan d'action global commun en est une bonne illustration. L'accord sur le programme nucléaire iranien a démontré les chances de succès de la diplomatie multilatérale dans le domaine de la non-prolifération. Le Plan d'action est devenu un exemple concret de règlement des questions les plus compliquées au moyen de négociations. L'accord a été rendu possible grâce à l'atmosphère de confiance qui avait été établie, et le Kazakhstan y a contribué en donnant l'exemple et en montrant ce que nous avons réalisé, tout en gagnant la confiance de la communauté internationale. J'espère que le Plan d'action continuera d'être appliqué avec succès malgré certaines complications récentes concernant le respect de leurs obligations par certaines parties à l'accord.

Comme le Conseil le sait, j'ai rencontré le Président des États-Unis, M. Trump, il y a deux jours. Nous avons parlé de ce problème et mon impression est qu'il devrait être possible, en principe, de le régler. À notre avis, on peut suivre la même démarche constructive pour régler le problème nucléaire concernant la Corée du Nord. Nous savons tous que les évolutions actuelles sur la péninsule coréenne témoignent de profondes contradictions. Le monde est vivement préoccupé. Le problème peut être résolu en rétablissant la confiance entre les États-Unis, la Fédération de Russie et la République populaire de Chine, ce dont nous avons aussi discuté récemment à la Maison Blanche. À cet égard, nos positions convergent. Sans la participation des États-Unis, de la Russie et de la Chine, il sera difficile pour nous de régler cette question. En conséquence, nous demandons aux parties prenantes de parvenir rapidement à un règlement constructif du problème nord-coréen. Nous prônons l'octroi par les cinq États dotés d'armes nucléaires de garanties de sécurité à la République populaire démocratique de Corée, en tant que condition préalable importante pour créer une atmosphère de confiance et assurer le retour de Pyongyang à la table de négociation. Si les parties prenantes en ont besoin, le Kazakhstan est prêt à s'engager dans une médiation et à fournir une plateforme pour les négociations.

Les mesures de confiance sont plus pertinentes que jamais pour le Moyen-Orient, où des événements tragiques se déroulent actuellement. Le conflit en Syrie a des incidences négatives bien au-delà de cette région. À cet égard, il est important de noter que la confiance mutuelle, en particulier, forme le socle des pourparlers d'Astana, qui contribuent autant que possible au processus de rétablissement de la paix syrien, tout en renforçant les pourparlers de Genève. Sept réunions ont eu lieu à Astana et, comme les participants l'ont déclaré, elles ont toutes été couronnées de succès et ont aidé à régler plusieurs questions.

Cinquièmement, à notre avis, une des mesures les plus efficaces pour combattre la prolifération des armes de destruction massive, c'est la création de zones exemptes d'armes nucléaires, qui constitue aussi la matérialisation d'une forme de confiance collective. C'est ce que nous avons fait en Asie centrale, et j'espère que les puissances nucléaires le reconnaîtront et nous garantiront toute la protection voulue. Il est important de continuer à s'efforcer de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Je demande aux parties prenantes de reprendre ce travail et j'espère que les divergences persistantes entre certains pays seront bientôt surmontées.

Sixièmement, il y a actuellement un risque de nouvelle course aux armements mue par les avancées scientifiques. À cet égard, la communauté internationale doit mieux contrôler la création et la diffusion des nouvelles technologies militaires et informatiques. Je pense que les mesures de confiance sont également nécessaires pour définir des approches communes afin de prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Je considère que toutes les questions que je viens d'évoquer méritent chacune que l'ONU y consacre une réunion distincte, afin d'en discuter toutes les conséquences, de parvenir à une convergence de vues, et de rétablir la confiance entre les États.

Les réalités contemporaines sont telles que de nombreux conflits peuvent être prévenus ou effectivement réglés, à condition qu'il y ait compréhension et confiance mutuelles entre les puissances nucléaires du monde. Elles sont les premières responsables devant l'humanité pour ce qui est de prévenir une catastrophe nucléaire. Les plus grandes de ces puissances nucléaires doivent en particulier être à l'avant-garde de la lutte pour un monde exempt d'armes nucléaires et montrer l'exemple en réduisant leurs arsenaux d'armes de

destruction massive. Toutefois, cela ne signifie pas que les autres pays doivent rester inactifs, comme si rien ou presque ne dépendait d'eux. À l'inverse, si les grandes puissances nucléaires déclarent qu'elles ont l'intention de maintenir et de renforcer leurs capacités nucléaires et d'empêcher d'autres pays d'en acquérir, je pense que cela se retournera contre elles. Nous devons donc travailler ensemble.

La communauté internationale tire sa force de sa diversité et de son pluralisme, et elle assure sa survie et son développement lorsqu'il existe un équilibre et une harmonie entre les nations et les peuples qui vivent sur notre planète. C'est pour cela que nous devons nous efforcer collectivement de parvenir à un monde plus sûr et à un ordre mondial plus équitable, fondé sur la primauté du droit au niveau international. Sans aucun doute, s'agissant de cette question, le Conseil de sécurité a un rôle particulier et une mission historique à remplir. Je suis convaincu qu'au XXI^e siècle l'humanité sera capable de suivre une voie digne vers un monde libéré de la menace des armes de destruction massive. Je suis persuadé que la confiance, la volonté et l'intelligence de la communauté internationale, amplifiées par l'énergie de l'action collective, empêcheront notre planète de sombrer dans l'abîme d'une catastrophe mondiale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au Président de la Pologne.

Le Président Duda (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer en remerciant la présidence kazakhe d'avoir organisé le présent débat de haut niveau sur un sujet très important et pertinent. Cela démontre l'attachement de longue date du Kazakhstan aux efforts de non-prolifération. La crédibilité du Kazakhstan à cet égard est renforcée par le fait que c'est un des rares pays à avoir abandonné la voie nucléaire. Je me souviens d'avoir lu les observations du Président Nazarbayev, dans lesquelles il affirme qu'il s'agit de la meilleure décision qu'il ait prise pour son jeune pays. L'engagement continu du Kazakhstan à cet égard s'est depuis manifesté à maintes reprises. Je tiens à mentionner la création récente de la banque d'uranium faiblement enrichi, qui non seulement constitue une avancée importante en matière de promotion de la sûreté nucléaire, mais qui promeut également la transparence et renforce la confiance entre les nations éprises de paix.

Je tiens également à remercier personnellement le Président Nazarbayev de m'avoir invité à participer au

présent débat. C'est ma première visite, et certainement pas la dernière, au Conseil de sécurité en ma qualité de Président de la République de Pologne. Je suis ici parce que la question à l'examen est étroitement liée aux priorités de la Pologne en tant que membre du Conseil, à savoir l'appui aux instruments juridiques internationaux existants et à la mise en place de nouveaux instruments afin d'atténuer les comportements illégaux et agressifs de certains membres de la communauté internationale. Je tiens à souligner que non seulement l'agression mais également toute tentative d'accumuler des capacités d'agression doivent systématiquement être considérées comme des violations des normes internationales, car elles finissent par éroder la noble idée de la coexistence pacifique entre les États.

La coopération pacifique entre tous les États est l'essence même de la solidarité et de la légalité internationales. C'est pourquoi il est si important de continuer à développer les instruments juridiques qui réglementent les relations internationales, ainsi que la capacité à les faire appliquer. Cela s'applique également à la question de la non-prolifération nucléaire. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous sommes déterminés à examiner toutes ces questions avec le sérieux qui s'impose.

Malgré la présence d'une architecture juridique et conventionnelle aboutie et établie, la non-prolifération et le désarmement restent un projet inachevé. Au cœur de ce projet, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) peut être considéré comme ayant un bilan mitigé. Je décèle trois problèmes à cet égard. Premièrement, aucun pays n'est tenu d'adhérer au Traité, et ceux qui le font peuvent s'en retirer facilement – la seule exigence étant de donner un préavis de trois mois. Deuxièmement, aucun cadre n'est prévu, en vertu du Traité, pour imposer des sanctions en cas de violation du Traité. Et troisièmement, même si le Traité permet à ses signataires d'adopter une stratégie nucléaire à des fins pacifiques, la procédure d'inspection est basée sur la coopération volontaire et la confiance mutuelle. Toutefois, comme nous l'avons vu tout au long de l'histoire, le monde n'est pas dirigé par des accords conclus entre gens bien élevés. De fait, les personnes qui gèrent les affaires mondiales sont trop souvent tout sauf bien élevées.

Les événements récents en République populaire démocratique de Corée, les garanties violées fournies à l'Ukraine par le Mémorandum de Budapest, les polémiques concernant le Plan d'action global commun

adopté en collaboration avec l'Iran, ainsi que les menaces que posent les acteurs non étatiques, montrent que les objectifs de non-prolifération sont plus d'actualité que jamais. Cela ne s'applique pas uniquement aux capacités nucléaires militaires; la prolifération des armes chimiques et biologiques et des missiles balistiques est tout aussi importante.

S'agissant des armes chimiques, la Pologne estime qu'il est inacceptable que nous restions confrontés à l'emploi de ce type d'armes. Il relève de la responsabilité du Conseil de sécurité de continuer à communiquer un message ferme au monde sur cette question. Des armes chimiques ont été utilisées à plusieurs reprises depuis les années 1960 par l'Égypte au Yémen, dans les années 1980 par l'Iraq contre l'Iran et récemment en Syrie, sans que cela ait de conséquences sérieuses pour la partie qui les a utilisées – et c'est ce qui pose problème.

Cela dit, la situation qui est actuellement la plus inquiétante semble être celle de la péninsule coréenne, où les provocations du régime nord-coréen non seulement déstabilisent la région tout entière, mais compromettent en outre l'ensemble des efforts de non-prolifération. L'accumulation d'armes chimiques, le développement de capacités nucléaires militaires et de programmes de missiles balistiques et les provocations liées à la mise à l'essai de ces armes constituent des violations claires du droit international en général, et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en particulier. De tels actes montrent que la politique d'agression et de confrontation prend le pas sur la politique fondée sur le dialogue ouvert et la confiance. Pire encore, ils montrent également – créant ainsi un précédent dangereux – que l'application d'une politique basée sur la loi du plus fort, et non la force du droit, peut malheureusement être efficace et rester impunie.

La manière dont nous réglerons cette crise aura une incidence profonde sur l'avenir du dispositif mondial de non-prolifération dans son ensemble. J'estime que l'intensification des efforts entrepris par la communauté internationale permettra d'atteindre une solution politique et de stabiliser la situation dans la région. C'est particulièrement crucial aujourd'hui, à l'approche des Jeux olympiques d'hiver de 2018, qui vont bientôt débiter en Corée du Sud. Cette manifestation doit se dérouler dans un environnement sûr et permettre à des compétitions sportives spectaculaires de se dérouler dans une atmosphère de paix et d'amitié entre toutes les nations.

La Pologne appuie activement et de longue date le renforcement des normes et principes de non-prolifération et de désarmement. Nous présidons actuellement deux initiatives importantes, à savoir le deuxième Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 et le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, et nous avons hérité cette dernière du Kazakhstan en 2017.

En dépit des préoccupations exprimées concernant le TNP, nous estimons qu'il est le seul instrument qui nous rapprochera d'un monde exempt d'armes nucléaires. La mise en œuvre du Traité doit être évaluée tous les cinq ans. En tant que gardien actuel, la Pologne a l'intention de mettre l'accent sur le maintien de sa crédibilité, ainsi que sur la création d'un environnement favorable à un dialogue mutuellement respectueux, transparent et sans exclusive. Étant donné que la Conférence d'examen de 2020 marquera le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP, nous apprécierions vivement l'appui du Conseil de sécurité et de l'ONU dans nos efforts visant à en faire une réussite commune.

D'une incidence tout aussi profonde sur la sécurité et la stabilité mondiales et régionales est la prolifération des missiles balistiques, notamment ceux qui ont la capacité de transporter des armes de destruction massive. Malheureusement, la somme des efforts pour endiguer cette tendance est insuffisante. C'est pourquoi l'importance des mécanismes de contrôle n'a jamais été aussi grande.

Depuis 15 ans qu'il existe, le Code de conduite de La Haye promeut des mesures de transparence et de confiance. En sa qualité de Président, la Pologne veut assurer un suivi en appuyant la pleine mise en œuvre du Code et en renforçant sa relation avec l'ONU, comme le reflète la résolution 59/91 de l'Assemblée générale, n date du 3 décembre 2004.

Pour terminer, je voudrais remercier une fois de plus la présidence kazakhe d'avoir choisi un thème aussi important pour le débat d'aujourd'hui. La Pologne continuera de s'engager en faveur de la protection de notre monde contre les menaces nucléaires. Comme nous le savons tous, l'emploi d'armes de destruction massive aurait des conséquences dévastatrices qui ne connaissent pas de frontières. Par conséquent, nous devons travailler en étroite collaboration avec la communauté des Nations Unies pour faire en sorte que cela n'arrive jamais.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Koweït.

M. Al Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) : Au nom du Gouvernement et du peuple koweïtiens, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la République du Kazakhstan, un pays ami, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Le thème choisi pour le débat d'aujourd'hui à l'occasion de la première séance d'information thématique de haut niveau de 2018, au titre du point de l'ordre du jour « Non-prolifération des armes de destruction massive : Mesures de confiance », revêt la plus haute importance pour la communauté internationale et pour les membres du Conseil de sécurité, qui cherchent à protéger le monde de la menace que représentent les armes de destruction massive dans l'intérêt de la stabilité, de la paix et de la sécurité dans notre région et dans le monde entier. Nous vous réitérons le plein appui du Koweït afin de vous faciliter cette tâche et l'exercice des fonctions qui vous ont été confiées.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé édifiant, qui illustre la nécessité de promouvoir des mesures de renforcement de la confiance en vue de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, pour éliminer la menace qu'elles représentent. Les efforts de désarmement et de non-prolifération sont d'une importance primordiale pour préserver la paix et la sécurité internationales. L'État du Koweït accorde la plus haute importance à toutes les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, qui constituent les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Je voudrais réitérer la position immuable de l'État du Koweït en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et les questions liées au désarmement, notamment notre attachement au TNP et aux documents finaux des Conférences d'examen du TNP de 1995, de 2000 et de 2010, sur la base de notre engagement à respecter les traités internationaux et de notre conviction quant à leur utilité. La meilleure garantie de l'élimination de la menace que représentent les armes nucléaires et leur non-prolifération est leur destruction totale, dans les plus brefs délais. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à les démanteler, à respecter l'engagement qu'ils ont pris au titre de l'article VI du TNP et à déployer des efforts pour garantir le respect de ce traité au niveau international. En effet, le TNP demeure la

pierre angulaire de la sécurité internationale et la base du régime actuel de désarmement et de non-prolifération.

Lorsque nous parlons des initiatives internationales et de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, nous devons garder à l'esprit les défis auxquels la région du Moyen-Orient est confrontée, qui font obstacle à la création d'une telle zone. Dans ce cadre, la région du Moyen-Orient reste malheureusement un exemple flagrant des menaces qui pèsent sur le régime de non-prolifération ainsi que de la sélectivité dont fait montre le Conseil lorsqu'il s'agit de traiter de ces menaces. Le sentiment de déception sans précédent au sein de cette région, surtout dans les pays arabes, n'a donc rien d'étonnant, en raison des échecs répétés à mettre en œuvre les engagements pris concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Cet engagement est énoncé clairement dans la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et dans le plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui restent valables jusqu'à ce que soient réalisés leurs buts et objectifs. La responsabilité de mettre en œuvre cette résolution incombe à tous les États parties au TNP, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire et les trois États dépositaires du Traité qui ont présenté la résolution sur le Moyen-Orient dans le cadre de la prorogation du TNP pour une durée indéfinie.

Notre débat confirme le sérieux avec lequel le Conseil de sécurité aborde les menaces et les dangers liés aux armes de destruction massive. Il ne s'est pas contenté d'énoncer des mesures de prévention, notamment dans la résolution 1540 (2004), mais a également anticipé les défis futurs en cas d'échec de ces mesures. Toute menace d'emploi ou toute utilisation de ces armes mortelles entraînerait des conséquences et des destructions que l'humanité ne souhaite pas voir se reproduire. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2325 (2016), qui réaffirme que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cette résolution sert également de feuille de route pour les activités des États et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) jusqu'en 2021. Nous espérons que cet organe subsidiaire du Conseil de sécurité, qui est un comité temporaire, deviendra un comité permanent, en raison de l'importance de son

action pour prévenir l'acquisition d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques par les terroristes.

Par ailleurs, nous condamnons à nouveau l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, confirmée par des rapports internationaux. Nous suivons avec préoccupation les allégations persistantes concernant l'utilisation par les parties au conflit de ces armes interdites. L'incapacité du Conseil de sécurité à maintenir en fonctionnement le mécanisme international chargé de déterminer la partie qui a utilisé ces armes signifie que les auteurs de ces crimes jouiront de l'impunité. Nous devons trouver des solutions de rechange et mettre en place un nouveau mécanisme pour faire en sorte que ces criminels soient traduits en justice et aient à répondre de leurs actes. Nous insistons sur le fait que les criminels ne doivent pas rester impunis. Nous appuyons les efforts déployés par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, par l'entremise de la mission d'établissement des faits, pour enquêter sur les allégations de l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

Enfin, je voudrais réitérer la position immuable et fondée sur les principes de l'État du Koweït en matière de non-prolifération et notre engagement à continuer à coopérer en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes de destruction massive. Nous attendons avec impatience le jour où, ensemble, nous pourrions éliminer définitivement ces armes. Les accidents nucléaires ne connaissent pas de frontières et ont des incidences sur toutes les régions du monde. Notre monde n'a plus besoin de preuves dans ce domaine. Nous appelons tous les États auxquels a été confiée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et tous les États qui ne cessent d'exprimer leur engagement à respecter la Charte des Nations Unies à prendre des mesures concrètes, en toute bonne foi, en vue de l'avènement effectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie salue l'initiative du Président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev, d'organiser une séance spéciale du Conseil de sécurité sur le thème de la « non-prolifération des armes de destruction massive : mesures de confiance ». C'est particulièrement opportun étant donné que le 1^{er} juillet de cette année marquera le cinquantième

anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sur lequel repose le régime international de non-prolifération nucléaire. Nous sommes convaincus que les risques et les menaces auxquels nous sommes confrontés dans ce domaine aujourd'hui doivent être spécifiquement abordés sur la base du Traité, au moyen d'une approche équilibrée à l'égard de ses trois piliers, à savoir la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Malheureusement, nous nous approchons de cette étape majeure du demi-siècle lourds de contradictions qui risquent de compliquer le cycle d'examen actuel du Traité, qui se conclura par la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020. Un de ses principaux objectifs est de confirmer notre attachement aux objectifs du Traité et à nos obligations contractées en vertu de celui-ci, ainsi qu'à son renforcement sur la base du plan d'Action adopté lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010. À cette fin, tous les pays doivent laisser de côté leur réticence à s'écouter les uns les autres, réticence qui était si évidente à la Conférence d'examen de 2015, et qui s'est particulièrement reflétée dans la tendance trompeuse et dangereuse qui a prévalu à cette occasion en vue notamment de tenter de contraindre les puissances nucléaires de renoncer à leurs arsenaux nucléaires sans tenir compte de leurs intérêts en matière de sécurité ou des réalités stratégiques.

Cette approche a abouti à des efforts forcés pour rédiger le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est désormais ouvert à la signature. La Russie n'a pas l'intention d'adhérer à ce traité. Nous pensons que l'élimination totale des armes nucléaires n'est possible que dans le cadre d'un désarmement général et complet, avec une sécurité équitable, égale et indivisible pour tous, y compris pour les États dotés d'armes nucléaires, comme le stipule le TNP. Les dispositions du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, tel qu'il a été proposé à la signature, sont loin d'être fondées sur ces principes. Le Traité ignore l'importance de tenir compte de chaque facteur qui, à l'heure actuelle, a des incidences sur la stabilité stratégique. Il a donné lieu à des désaccords profonds entre les membres de la communauté internationale et est susceptible d'avoir un effet déstabilisateur sur le régime de non-prolifération. Je tiens à souligner que nous adhérons à l'objectif d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, nous ne pourrions pas y parvenir

avec les mesures unilatérales sur lesquelles le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est fondé.

Les perspectives pour le cycle d'examen actuel jettent également le doute sur le manque de clarté concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous estimons que la convocation d'une conférence visant à créer une telle zone au Moyen-Orient demeure pertinente. Pour notre part, nous continuerons de travailler pour faire avancer ce processus. Nous pensons qu'il est possible de réussir en examinant la question dans le contexte plus large de la sécurité régionale. Les vues spécifiques de la Russie à cet égard sont bien connues de toutes les parties prenantes et demeurent inchangées.

Le statut du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est une autre question importante. En tant que principaux partisans du Traité, nous appelons tous les pays dont son entrée en vigueur dépend à le signer et à le ratifier, comme certains d'entre eux l'ont promis à maintes reprises. Dans le même temps, il reste important de garantir le maintien d'un moratoire sur une quelconque explosion nucléaire.

Une des mesures concrètes destinée à maintenir le régime de non-prolifération nucléaire en l'état consiste à conjuguer nos efforts pour appliquer durablement le Plan d'action global commun, de manière à régler la question du programme nucléaire iranien. Le Conseil de sécurité a appuyé le Plan d'action par son adoption à l'unanimité de la résolution 2231 (2015) et est donc en partie responsable de sa mise en œuvre. L'Iran a toujours strictement respecté ses obligations, comme l'a régulièrement confirmé l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'écrasante majorité de la communauté internationale reconnaît que le Plan d'action contribue concrètement au renforcement du régime de non-prolifération et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous ne pouvons pas, dans l'intérêt des programmes politiques de certains pays, rejeter ce qui représente une véritable réussite de la diplomatie multilatérale, le résultat des efforts déployés non seulement par les participants à l'accord lui-même, mais également par d'autres parties prenantes qui ont appuyé l'initiative, notamment le Kazakhstan.

De toute évidence, si le Plan d'action venait à échouer, et en particulier si un des membres du groupe des cinq plus un était responsable de cet échec, cela enverrait un message alarmant quant à l'ensemble de notre architecture de sécurité internationale, notamment

quant aux perspectives de régler le problème nucléaire dans la péninsule coréenne. Nous tenons à réaffirmer la pertinence des propositions faites par la Russie et la Chine, qui ont élaboré une feuille de route pour un règlement exclusivement pacifique de cette question.

Nous sommes gravement préoccupés par la menace croissante posée par le chimioterrorisme au Moyen-Orient, en particulier en Iraq et en Syrie. En plus d'utiliser des produits chimiques toxiques, les militants disposent également de leurs propres capacités de fabrication et de leurs propres capacités technologiques pour synthétiser des substances toxiques militaires à part entière, et ils ont établi des circuits très vastes pour accéder à leurs précurseurs. Nous ne devons jamais ignorer la véritable menace posée par le chimioterrorisme, qui se propage au-delà du Moyen-Orient, surtout compte tenu du grand nombre d'étrangers qui se battent aux côtés des terroristes. Les terroristes venus en Syrie et en Iraq de l'étranger ont déjà pu acquérir une expérience pratique et des compétences relatives à la fabrication et à l'utilisation d'armes chimiques. Depuis de nombreuses années – au moins les trois dernières –, nous proposons d'adopter une résolution du Conseil de sécurité ou, du moins, une déclaration du Président, condamnant les cas spécifiques de chimioterrorisme en Syrie et en Iraq. Malheureusement, toutes nos propositions se sont toujours heurtées à une résistance obstinée de la part de certains de nos collègues occidentaux, qui préfèrent fermer les yeux sur le fait que les terroristes ont utilisé, voire fabriqué, des armes chimiques, et porter des accusations sans fondement contre Damas. Nous considérons qu'il est inacceptable d'instrumentaliser la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive au profit d'intérêts géopolitiques étroits, comme cela a été le cas avec l'intervention en Iraq il y a 15 ans, qui a reposé sur un prétexte inventé de toutes pièces.

Récemment, nous avons assisté à des tentatives répétées de manipuler les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OAI) et du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui a achevé son mandat. C'est déplorable, et nous proposons une nouvelle fois de créer un nouveau mécanisme d'enquête sur les faits impliquant l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, fondé sur des principes qui reflètent pleinement les dispositions de la Convention sur les armes chimiques.

Nous appelons également tous les États à respecter leurs obligations découlant de la résolution 1540 (2004), adoptée dès 2004, qui demande à tous les pays de prendre

des mesures efficaces pour empêcher que des armes de destruction massive et tout autre matériel connexe ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment de terroristes, bien entendu. La pertinence de la résolution a été réaffirmée par le Conseil de sécurité à la suite de l'examen approfondi de sa mise en œuvre effectué en 2016. Le Conseil doit opposer une réponse ferme à toute violation de la résolution, que ce soit en Syrie, en Iraq ou ailleurs, en particulier dans les cas où des acteurs non étatiques reçoivent une aide pour avoir accès à des armes de destruction massive. La Russie appuie les efforts visant à établir et à renforcer les capacités nationales, régionales et sous-régionales nécessaires pour relever ces défis. Récemment, sous les auspices de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Bureau des affaires de désarmement, nous avons organisé un séminaire spécial à Kaliningrad sur les aspects pratiques de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). L'année dernière, au cours de notre présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE, nous avons organisé une réunion spéciale sur cette question. Nous nous sommes également félicités de l'approbation par consensus, il y a trois mois, d'une décision du Conseil exécutif de l'OIAC visant à prévenir les menaces d'utilisation d'armes chimiques par des acteurs non étatiques, ce qui, selon nous, est un pas dans la bonne direction.

En vue d'améliorer l'efficacité de la coopération multilatérale en matière de prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de prévention du risque que de telles armes ne tombent entre les mains de groupes terroristes et d'autres acteurs non étatiques, la Russie a proposé d'élaborer un nouvel instrument juridiquement contraignant, qui prendrait la forme d'une convention internationale visant à lutter contre les actes de chimioterrorisme et de terrorisme biologique. Nous avons présenté le projet de convention à la Conférence du désarmement, à Genève, et demandons que des pourparlers en vue de son approbation commencent dès que possible.

La situation actuelle en matière de non-prolifération et de désarmement demande que nous travaillions ensemble de toute urgence pour trouver les moyens de surmonter ces contradictions grandissantes, tout en étant attentifs aux mesures de coopération qui ont prouvé leur efficacité et en consolidant leur base juridique internationale, en tenant compte des intérêts de tous les États. Nous espérons que la séance du Conseil

de sécurité aujourd'hui et l'initiative présentée par le Président kazakh nous aideront à régler ces questions.

Le Président (*parle en russe*) : Du fait de réunions bilatérales programmées, je suis dans l'obligation de quitter la présente séance. C'est M. Kairat Abdrakhmanov, Ministre kazakh des affaires étrangères, qui me remplacera. Je remercie sincèrement le Secrétaire général et tous ceux qui ont pris la parole aujourd'hui, notamment les haut-responsables gouvernementaux, les ministres des affaires étrangères de pays voisins, le Président Duda et le Ministre Lavrov. Je les remercie tous de leur intérêt et des propositions utiles qui ont été présentées. Je présente au Conseil de sécurité mes meilleurs vœux de réussite dans sa quête de la paix dans le monde.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé et d'être le fer de lance des efforts visant à trouver des solutions durables à des problèmes de plus en plus complexes.

Il n'est pas surprenant que le Kazakhstan ait convoqué cette importante séance. En effet, l'une des premières décisions prises par le Kazakhstan en tant que nation indépendante reste un des jalons les plus importants de l'histoire de la non-prolifération. Après la chute de l'Union soviétique, le Kazakhstan a volontairement retiré les armes nucléaires soviétiques de son territoire et adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En rejetant les armes nucléaires, le Président Nazarbayev a donné l'exemple au reste du monde. Cette décision a suscité la confiance. Elle a montré aux voisins du Kazakhstan et au monde que ce pays n'était pas une menace. Elle était l'expression d'un vote de confiance dans le Traité sur la non-prolifération nucléaire, qui demeure la pierre angulaire des efforts mondiaux de non-prolifération nucléaire. Surtout, la décision du Kazakhstan démontrait l'importance qu'il accorde à la paix et la stabilité dans ses relations avec d'autres pays. Elle montrait concrètement et sans équivoque que le Kazakhstan était prêt et disposé à être un membre responsable de la communauté des nations.

Les États-Unis continuent d'être en première ligne des efforts visant à mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires. Nous jouons un rôle de premier plan pour veiller à l'application intégrale de la résolution 1540 (2004) – un accord historique adopté à l'unanimité par le Conseil de sécurité en 2004. Avec

nos partenaires, nous nous employons à aider les États et les organisations internationales qui s'efforcent d'empêcher les acteurs non étatiques de mettre au point et de se procurer des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. La réalité, cependant, est que l'environnement actuel en matière de sécurité est plus complexe que par le passé. Un élément central pour poursuivre le désarmement nucléaire consiste à réussir à venir à bout des problèmes de sécurité fondamentaux.

Aujourd'hui, les régimes qui font peser sur le monde la plus grande menace liée aux armes de destruction massive sont également à l'origine de différents types de problèmes de sécurité. Ils spolient leurs populations de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales. Ils favorisent l'instabilité régionale. Ils aident les terroristes et les groupes militants. Ils encouragent des conflits qui finissent par dépasser leurs frontières. Il n'y a pas de plus grande menace pour le régime international de non-prolifération nucléaire que celle que fait peser la Corée du Nord. La Corée du Nord poursuit sa quête dangereuse de l'arme nucléaire, au mépris des résolutions récurrentes du Conseil. Elle continue de chercher à se doter de l'arme nucléaire alors que sa population est affamée, et continue de menacer d'autres nations tout en intimidant ses propres citoyens. L'exemple donné par le Kazakhstan et les efforts déployés par tant d'autres pays pour limiter la prolifération des armes nucléaires finiront par se déliter si le Conseil ne se montre pas à la hauteur de ce défi. Nous appelons tous les États Membres à s'acquitter de leurs obligations et à mettre pleinement en œuvre toutes les résolutions du Conseil sur la Corée du Nord. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires au Conseil de sécurité pour parvenir à une solution pacifique et diplomatique de cette crise. Toutefois, je tiens à le dire encore une fois : les États-Unis restent pleinement déterminés à se défendre et à défendre leurs alliés si nécessaire.

Les actions du régime iranien sont un autre exemple. Le régime de Téhéran est la principale cause d'instabilité dans une région du monde déjà instable. Il appuie les terroristes, les militants supplétifs et les meurtriers tels que Bachar Al-Assad. Il fournit des missiles balistiques, en violation des embargos sur les armes décrétés par l'ONU. Ses agents tirent ces missiles sur des cibles civiles, comme nous l'avons vu lorsque les milices houthistes du Yémen ont lancé un missile, fourni par les Iraniens, sur un aéroport de Riyad. Lorsque les citoyens iraniens s'insurgent de voir leur argent détourné au profit des terroristes, le régime les arrête et les tue. Il les bâillonne et ment au sujet de leurs motivations.

Lorsque le Conseil a adopté la résolution 2231 (2015), il a entériné l'accord nucléaire tout en maintenant une série de restrictions interdisant certains comportements de l'Iran.

À maintes reprises, le régime iranien a violé ces interdictions et, ce faisant, s'est systématiquement montré indigne de notre confiance. Lorsque le Conseil examine la question de comment faire en sorte que les États ne s'engageront pas dans des activités de prolifération des armes de destruction massive, le point de départ – et le moins que nous puissions faire – est d'insister pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations internationales en vigueur. Dans le cas de l'Iran, tandis que les États-Unis continuent de respecter leurs engagements au titre du Plan d'action global commun, la communauté internationale doit également exiger que l'Iran s'acquitte de ses obligations au titre de la résolution 2231 (2015). C'est en tant que Conseil de sécurité que nous imposons ces obligations. Nous devons réagir ensemble aux violations dangereuses de l'Iran, non pas parce que nous voulons que l'accord nucléaire soit un échec, mais parce que nous voulons que la cause de la non-prolifération triomphe.

Nous ne devons pas oublier que les armes de destruction massive ne sont pas seulement une menace abstraite, mais des armes que des régimes malveillants entendent utiliser. Le régime syrien a employé des armes chimiques à plusieurs reprises contre son propre peuple. Ce sont là les agissements d'un gouvernement si corrompu qu'il est le seul, avec l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), à avoir utilisé des armes chimiques comme armes de guerre au XXI^e siècle. Le Conseil de sécurité doit réagir à cette violation flagrante du droit international et de la décence humaine la plus fondamentale. Le Conseil a mis sur pied le Mécanisme d'enquête conjoint dans le but spécifique de dénoncer les auteurs de ces violations et de ces crimes. Le Mécanisme a déterminé que le régime d'Assad et l'EIIL avaient utilisé des armes chimiques en Syrie. Ils doivent répondre de leurs agissements. Cependant, un pays empêche le Conseil de sécurité de s'acquitter de son devoir. Ce pays, c'est la Russie.

C'est la Russie qui a opposé son veto à trois projets de résolution du Conseil qui auraient renouvelé le Mécanisme d'enquête conjoint. C'est la Russie qui a déployé des trésors d'imagination à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), à La Haye, pour que le régime d'Assad n'ait pas à répondre de ses actes. Si le Gouvernement de la Fédération de Russie

tient réellement à la non-prolifération des armes de destruction massive, il convaincra son client, M. Assad, qu'il doit éliminer ses armes chimiques et coopérer pleinement avec l'OIAAC et l'ONU.

Le Conseil de sécurité s'attaque jour après jour à certains des plus grands défis auxquels se heurtent la paix et la sécurité internationales. Il n'y a pas de plus grand défi que la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Les États-Unis travaillent d'arrache-pied pour garantir la non-prolifération de ces armes meurtrières. Nous préconisons la mise en place d'un environnement de sécurité propice à la non-prolifération. Nous estimons que tous les pays ont la responsabilité morale de participer à la création de cet environnement.

M. Field (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement britannique, de féliciter chaleureusement le Kazakhstan d'être la première nation d'Asie centrale à accéder à la présidence du Conseil de sécurité et à en diriger les travaux. Comme cela a été souligné, son engagement historique en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires est bien connu. Nous nous félicitons de la convocation de cet important débat car notre sécurité et notre prospérité collectives dépendent d'un régime de non-prolifération mondial efficace.

Il est parfois facile d'oublier combien le ralliement de la communauté mondiale autour d'une stratégie commune dans ce domaine est récent. Dans les années 60 et 70, de sombres prédictions nous annonçaient un monde peu réjouissant dans lequel on dénombrait des dizaines d'États dotés d'armes nucléaires se livrant à une surenchère en la matière. Pourtant aujourd'hui, grâce au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le nombre d'États dotés de l'arme nucléaire reste inférieur à 10.

Ensemble, nous avons minutieusement conçu un ensemble complet de règles et de normes pour endiguer la prolifération de tous les types d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Si nous voulons que les règles, normes et standards que nous avons établis ensemble restent efficaces au cours du présent siècle, il nous faut tous nous acquitter de notre responsabilité de les préserver et de les appliquer, et faire répondre de leurs actes ceux qui les violent. Le succès ou l'échec dépendra de notre capacité d'œuvrer de concert, comme l'ont illustré tout récemment les exemples de l'Iran, de la Corée du Nord et de la Syrie, sur lesquels je vais à présent revenir brièvement.

La menace que pose un Iran doté de l'arme nucléaire a amené la communauté internationale et le Conseil de sécurité à œuvrer de concert pour défendre notre règles communes et protéger nos intérêts communs en matière de sécurité. Grâce à un effort diplomatique conjoint et tenace et aux pressions que nous avons exercées tous ensemble, l'Iran a fini par s'asseoir à la table de négociation. Ensemble, nous avons adopté le Plan d'action global commun que nous continuons d'appuyer fermement au Royaume-Uni. Nous devons toujours nous rappeler qu'avant la conclusion de cet accord, l'Iran était en mesure de produire assez de matières fissiles pour fabriquer une arme en quelques mois. Aujourd'hui, tous les experts s'accordent à dire que cela lui prendrait au moins une année. Nous pouvons tous, nous les membres du Conseil de sécurité, être fiers de ce succès, que nous avons obtenu en œuvrant de concert. Alors faisons en sorte que cet effort se poursuive.

En ce qui concerne la Corée du Nord, on peut dire à juste titre que nous avons aussi eu des succès, et ce principalement parce que nous avons œuvré main dans la main. La Corée du Nord a continué, toujours et encore, d'enfreindre nos règles de non-prolifération, avec des conséquences de plus en plus importantes pour la sécurité internationale. Mais nous sommes convenus que le développement par la Corée du Nord d'un programme nucléaire était illégal et ne pouvait être accepté. En réponse, le Conseil a collectivement imposé les sanctions les plus strictes jamais imposées depuis une génération, au moyen de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Nous pouvons être sûrs que ces mesures sont déjà en train d'avoir un effet. Le Conseil de sécurité doit, à mon sens, continuer de rester uni s'agissant de la Corée du Nord et de l'Iran.

En revanche, le Conseil de sécurité n'a pas été aussi uni s'agissant de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Malheureusement, c'est la Russie qui a utilisé à maintes reprises son droit de veto au Conseil en dépit des conclusions auxquelles étaient clairement parvenus les experts de la mission d'enquête impartiale et indépendante établie par le Conseil lui-même, à savoir que le régime syrien et Daech ont utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques. Je crains que l'absence d'unité et le manque de volonté du Conseil concernant la Syrie envoie un message flou des plus dangereux aux proliférateurs en puissance. Le Conseil de sécurité doit être prêt à faire répondre tous les contrevenants de leurs actes, et le Royaume-Uni implore ceux de ses membres qui ont entravé l'action du Conseil de se joindre au consensus à l'avenir.

L'enseignement que doit tirer le Conseil est on ne peut plus clair. Quand nous œuvrons de concert, nous pouvons persuader et convaincre les États de renoncer à leurs ambitions d'acquérir des armes de destruction massive. À défaut, ce sont les plus vulnérables – les civils, le plus souvent – qui pâtissent, et c'est la sécurité du monde qui est mise en péril.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire de la sécurité internationale. Bien que le rythme de la non-prolifération et du désarmement soit désespérément lent, il est essentiel de ne pas perdre de vue la vision ambitieuse incarnée par le Traité. Ses accomplissements tiennent au fait qu'il a été mis au point, au fil du temps, par consensus et parce qu'il offre des avantages concrets à tous ses signataires. En revanche, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'apporte aucune solution aux défis sécuritaires très complexes auxquels nous sommes confrontés ni, à mon sens, aux importants défis techniques liés au désarmement nucléaire. C'est pourquoi le Royaume-Uni ne deviendra pas partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous ne considérons pas que ses interdictions constituent une règle émergente du droit international coutumier.

Le Royaume-Uni reste attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous croyons résolument que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est de poursuivre un désarmement multilatéral négocié et progressif, en procédant par étape et selon les cadres existants. De nombreux autres succès nous attendent si nous continuons à travailler main dans la main. Nous pouvons proroger les moratoires volontaires sur les essais d'armes nucléaires et aussi œuvrer à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous pouvons empêcher les terroristes d'acquérir des matières nucléaires, chimiques ou biologiques en nous attachant à mettre pleinement et effectivement en œuvre la résolution 1540 (2004), et nous pouvons endiguer la menace des missiles balistiques en encourageant les États Membres à envisager d'accéder ou d'adhérer au Régime de contrôle de la technologie des missiles et au Code de conduite de La Haye.

Le Conseil de sécurité, comme nous le savons, a un rôle singulier à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme toujours, c'est l'unité du Conseil de sécurité - et au-delà, des Nations Unies - qui est indispensable. Ensemble, nous devons continuer d'œuvrer pour empêcher la prolifération; ensemble, nous devons demander des comptes aux États qui violent nos

règles; et ensemble, nous devons convaincre et persuader les proliférateurs en puissance de renoncer à leurs ambitions de mettre au point des armes de destruction massive. Le Royaume-Uni reste disposé à travailler en contact étroit avec tous les membres du Conseil de sécurité en vue d'atteindre ces importants objectifs, qui sont, j'en suis convaincu, essentiels pour la sécurité des êtres humains à l'avenir.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : C'est un privilège pour nous de vous voir présider la présente séance du Conseil de sécurité, Monsieur le Président. Nous saluons donc la présence au Conseil, ce matin, du Président de la République du Kazakhstan, S. E. M. Nursultan Nazarbayev. Nous saisissons cette occasion pour féliciter la délégation kazakhe de l'excellent travail qu'elle effectue jusqu'ici à la tête du Conseil de sécurité. De même, nous remercions le Secrétaire général, M. António Guterres, de son exposé et du leadership dont il fait preuve sur le thème que la Kazakhstan a choisi pour le débat d'aujourd'hui.

La Bolivie, qui est connue pour être un État respectueux du droit international, pacifiste et défenseur d'une culture de paix et du droit à la paix, plaide en faveur du règlement des différends par des moyens pacifiques, et prône les bons offices, la diplomatie préventive, le multilatéralisme, la non-ingérence et le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États. Il s'agit de principes universels reconnus par la communauté internationale et de moyens efficaces pour la préserver du fléau de la guerre et de ses conséquences.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que nous vivons une réalité marquée par de vives tensions sur le plan international. Préoccupée par le nombre considérable de conflits armés, qui entraînent un lourd bilan humain, la Bolivie a opté pour la culture du dialogue entre les nations via la diplomatie des peuples. À cet égard, nous insistons sur la nécessité d'adopter une démarche globale pour instaurer la paix, en prévenant les conflits grâce à une analyse de leurs causes structurelles, en renforçant l'état de droit et en promouvant la croissance économique et le développement social.

Nous appartenons à la première zone densément peuplée au monde à s'être déclarée exempte d'armes nucléaires, grâce au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, plus connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, et à la première région à s'être déclarée zone de paix – région où le dernier conflit armé est en train d'être réglé,

grâce au processus de paix qui se déroule actuellement en Colombie. Et à ce titre, la Bolivie est en position de lancer un appel pour que cet exemple soit reproduit dans d'autres régions du monde.

De même, nous sommes d'avis que les Membres de l'ONU se doivent de relever le grand défi consistant à donner effet au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, que l'Assemblée générale a adopté le 7 juillet 2017.

L'heure est venue pour les pays de s'engager à interdire la mise au point, les essais, la production, l'acquisition et la possession d'arsenaux et d'explosifs nucléaires. Nous applaudissons les pays comme le Kazakhstan, qui ont décidé d'éliminer la possession d'armes nucléaires de leurs doctrines de défense et de leurs politiques de sécurité nationale. Conformément à notre appui à la non-prolifération, nous réaffirmons notre opposition à la réalisation de tout type d'essai nucléaire et à tout lancement de missiles balistiques capables de transporter des armes de destruction massive. Nous appelons au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de tous les programmes nucléaires dont les fins ne sont pas pacifiques et de tous les programmes de missiles balistiques.

À cet égard, nous estimons que l'élimination de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive constitue la meilleure mesure de prévention. C'est pourquoi, dans le contexte spécifique du conflit dans la péninsule coréenne, nous pensons que le dialogue politique est le seul moyen de dénucléariser la région. À cet égard, l'adoption de mesures de confiance mutuelle est essentielle. Nous soulignons la volonté manifestée par les Gouvernements de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée d'entamer des négociations afin de faciliter la venue d'une délégation nord-coréenne aux prochains Jeux olympiques d'hiver et la participation des deux pays à la cérémonie d'ouverture sous un même drapeau.

Le Plan d'action global commun concernant le programme nucléaire iranien constitue un autre exemple positif de l'application de mesures de confiance mutuelle. Ce plan d'action a été négocié avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'Union européenne et l'Agence internationale de l'énergie atomique, témoignant de la volonté des parties de parvenir à un accord pacifique et consensuel.

En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), la Bolivie

est fermement convaincue que la coopération entre les États est essentielle à la mise en œuvre de ce texte afin d'éviter que des acteurs non étatiques n'acquière ou n'utilisent des armes chimiques, biologiques ou nucléaires. Nous signalons également que le Comité est une plate-forme d'assistance entre États et non un mécanisme de coercition ni un canal pour imposer des sanctions à des États.

Enfin, nous sommes préoccupés par les millions de dollars qui sont investis dans le complexe militaro-industriel. Ces montants exorbitants pourraient être utilisés pour faire face à de graves crises humanitaires, mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, éliminer la pauvreté et les inégalités et construire un monde plus juste et plus humain.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous aussi sommes ravis, Monsieur le Président, de vous voir présider le Conseil de sécurité et saluons le travail exceptionnel accompli par le Kazakhstan durant sa présidence. Ma délégation se félicite de la convocation opportune de ce débat de haut niveau sur les mesures de confiance nécessaires pour garantir la non-prolifération des armes de destruction massive, ainsi que de la participation du Président Nursultan Nazarbayev. Nous soulignons également que le Kazakhstan, sous sa houlette, constitue un exemple à suivre par la communauté internationale dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous remercions par ailleurs le Secrétaire général de son important exposé.

Comme il est indiqué dans l'ouvrage intitulé « Manifeste : le monde du XXI^e siècle », élaboré par le Président du Kazakhstan, rien ne saurait être plus loin des objectifs de paix, de sécurité et de développement que la grave menace que représente la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs. Nous sommes d'accord avec cette analyse et voudrions faire à ce sujet trois commentaires.

Premièrement, le Pérou est attaché au désarmement et aux régimes de non-prolifération des armes de destruction massive. Nous pensons que si nous voulons garantir la paix et la sécurité internationales, nous devons éliminer le risque que ces armes font peser. Pour ce faire, la meilleure solution, c'est la non-existence de ces armes, raison pour laquelle nous devons promouvoir le désarmement. En vertu du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, adopté à Tlatelolco, nous faisons partie de la première zone habitée du monde à être exempte d'armes nucléaires. Conformément à

ces engagements, nous appelons à l'universalisation des instruments internationaux, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le récent Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui établit l'illégalité de l'utilisation et de la possession de ces armes.

Deuxièmement, le Pérou estime que les défis auxquels se heurte le régime de non-prolifération nucléaire représentent la plus grave menace à la paix et à la sécurité dans le monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi il est important de garantir l'unité du Conseil afin qu'il puisse répondre de manière efficace et cohérente à ces défis. Il s'agit là d'une priorité pour nous. Pour ce faire, nous estimons que nous devons d'abord nous attaquer au défi posé par le programme nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée. Le respect du régime de non-prolifération nucléaire passe également par la mise en œuvre du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien, qui constitue un bon exemple d'application de mesures de confiance garanties par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous insistons également sur l'importance pour le Conseil de rester résolu face à l'utilisation inadmissible d'armes chimiques en Syrie afin que toute la lumière puisse être faite sur ces événements et les responsables punis.

Troisièmement, dans ce contexte complexe, le Pérou convient que nous devons aller au-delà de l'imposition de sanctions. Nous devons promouvoir la diplomatie préventive et renforcer la confiance nécessaire pour sauvegarder les régimes de non-prolifération grâce à une approche plus intégrale. En effet, dans de nombreux cas, la méfiance génère un sentiment d'insécurité qui conduit à une accélération de la course aux armements. Nous devons nous attaquer à ce sentiment afin de lutter contre la prolifération et prévenir une course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire. À cette fin, nous avons besoin d'ouvrir des canaux de communication et de compréhension mutuelle, de mettre en place des processus ouverts et transparents, d'établir des mécanismes de surveillance et de vérification, et d'adopter des protocoles de gestion des crises, entre autres mesures de confiance. Il s'agit là de la base d'une coopération minimale qui permettra d'atténuer les risques d'escalade ou d'accidents susceptibles d'avoir de graves conséquences.

Aujourd'hui, alors que le Pérou a le privilège de recevoir la visite du pape François, nous voudrions terminer en rappelant le message que S. S. le pape a

adressé le 25 septembre 2015 à l'Assemblée générale lorsqu'il a évoqué le sujet qui nous occupe aujourd'hui :

« Une éthique et un droit fondés sur la menace de destruction mutuelle – et probablement de toute l'humanité – sont contradictoires et constituent une manipulation de toute la construction des Nations Unies, qui finiraient par être 'Nations Unies par la peur et la méfiance' ». (A/70/PV.3, p. 5-6)

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous revoir à l'ONU, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par remercier le Kazakhstan d'avoir convoqué cette séance opportune sur une question très importante. La contribution historique de votre pays au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive est louable. En effet, par la décision que vous avez prise, il y a plus de 25 ans, de renoncer aux armes nucléaires, vous avez montré que le désarmement nucléaire est possible. Votre engagement personnel à mettre fin aux essais nucléaires et à promouvoir le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires mérite nos remerciements. Il s'agit d'une priorité partagée par mon pays et par tous les membres de l'Union européenne.

Je remercie également le Secrétaire général de son exposé très intéressant de ce matin. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général qui a dit dans son message du Nouvel An, que partout dans le monde, les craintes suscitées par les armes nucléaires n'ont jamais été aussi fortes depuis la fin de la guerre froide. Les spéculations au cours des derniers mois autour de la possibilité d'un emploi des armes nucléaires sont un fâcheux écho du passé.

Dans le même temps, les acteurs étatiques et non étatiques repoussent les limites de nos valeurs communes en utilisant des armes chimiques. Il ne fait aucun doute que la prolifération des armes de destruction massive pose une menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont les deux faces d'une même médaille et se renforcent mutuellement. La réalisation de progrès sur les deux fronts doit être une priorité pour la communauté internationale et pour le Conseil de sécurité. Il ne s'agit pas seulement d'une responsabilité morale et humanitaire, c'est aussi essentiel pour nos intérêts communs en matière de sécurité.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste le cadre indispensable et la pierre

angulaire du désarmement et de la non-prolifération dans le monde. Nous sommes attachés à la réussite de l'actuel cycle d'examen du Traité. Cela nécessitera des progrès sur les trois volets du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, y compris le désarmement, pour lequel les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière. La frustration généralisée au sein de la communauté internationale face à l'absence de progrès dans le contexte du Traité est réelle et tout à fait fondée. Pour y remédier, il faudra réaliser des progrès concrets dans l'application des engagements existants en matière de désarmement.

Le désarmement effectif nécessitera des négociations sincères et de bonne foi menées dans le cadre de toutes les conventions en vigueur. Nous devons tous agir conformément à nos engagements et tenir nos promesses. À l'avenir, il est essentiel que nous renforçons la confiance mutuelle, comme l'ont souligné ce matin le Secrétaire général et le Président Nazarbayev, notamment en améliorant la compréhension des perspectives des uns et des autres, ce qui à l'évidence fait défaut actuellement. Nous devons aussi mobiliser la volonté politique nécessaire pour négocier et transiger afin de parvenir à un résultat positif.

La paralysie de la Conférence du désarmement, entrée dans sa vingt-deuxième année, doit tous nous préoccuper. La Suède assumera la présidence tournante de la Conférence le mois prochain. Nous mettrons tout en œuvre pour définir un ensemble de questions de fond sur la base desquelles un programme de travail pourra enfin être convenu, et dont nous espérons qu'il aidera à sortir de l'impasse.

Nous sommes également confrontés à la menace croissante de l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Des efforts collectifs sont nécessaires pour contrer les menaces changeantes et pour défendre le régime mondial de non-prolifération. Tous les États doivent œuvrer pour s'acquitter de leurs obligations au titre de la résolution 1540 (2004).

Les mesures de confiance peuvent aider à réduire les tensions, à prévenir les conflits et à renforcer la confiance nécessaire pour un désarmement et une non-prolifération effectifs. De tels efforts sont décuplés quand ils reposent sur les principes clairs de la responsabilisation, de la transparence, de l'irréversibilité et de la vérifiabilité. La zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est un bon exemple de l'application de tous ces principes. Elle a été la première zone de ce type à être basée sur la vérification conforme au modèle

de protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Celle-ci a ainsi eu la capacité de vérifier non seulement le non-détournement de matières nucléaires déclarées, mais aussi l'absence de matières nucléaires et d'activités non déclarées dans les États participants.

Le Plan d'action global commun est un autre exemple important de ce que la diplomatie peut accomplir. Le Plan d'action est conçu pour assurer la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Cet accord crucial contribue à la stabilité dans la région et au-delà, et il contribue réellement à renforcer le dispositif mondial de non-prolifération. Comme l'ont réaffirmé la Haute Représentante de l'Union européenne, M^{me} Federica Mogherini, et de nombreux autres membres du Conseil aujourd'hui, l'Union européenne reste attachée à soutenir la pleine application du Plan d'action global commun, et il est vital que toutes les parties continuent d'honorer leurs engagements. La vérification par l'AIEA et la Commission conjointe chargée d'examiner les questions d'application sont toutes les deux des éléments indispensables de l'accord. En outre, nous attendons avec intérêt la ratification rapide par l'Iran du protocole additionnel, qui est essentiel pour renforcer la confiance et assurer la viabilité.

Le Conseil de sécurité a traité à maintes reprises la question des essais d'armes nucléaires et de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, en violation des obligations internationales et contrairement à la norme mondiale existante contre les essais nucléaires énoncée dans le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous continuons de condamner ces agissements dans les termes les plus vifs. L'application complète et globale des résolutions pertinentes du Conseil par tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies est nécessaire. En même temps, les sanctions ne régleront pas à elles seules la crise actuelle dans la péninsule coréenne. Il faut déployer des efforts pour préparer la voie à une solution pacifique, diplomatique et politique du conflit. Parallèlement à l'application efficace du régime de sanctions, nous devons œuvrer davantage pour réduire les tensions et renforcer la confiance. Nous nous félicitons des dernières évolutions dans la péninsule, notamment les mesures prises pour rouvrir des canaux de communication, notamment le dialogue entre les militaires. C'est là un moyen important d'éviter les malentendus et d'apaiser les tensions. Nous nous félicitons aussi de la décision de la République

populaire démocratique de Corée de participer aux Jeux olympiques. Il s'agit là de faits nouveaux positifs. Il faut saisir cette occasion et appuyer tous les efforts pouvant aboutir à la dénucléarisation et à des relations pacifiques sur la péninsule coréenne.

Des efforts accrus sont également nécessaires pour régler la question des armes chimiques. L'utilisation de ces armes en Syrie et en Iraq est illégale et inacceptable. Il ne peut pas y avoir d'impunité pour des violations aussi graves du droit international. Les responsables doivent être identifiés et traduits en justice. Nous regrettons vivement les cas répétés de recours au veto au Conseil, ce qui entrave l'application du principe de responsabilité. Les allégations récentes d'utilisation de gaz de chlore en Syrie et les enquêtes en cours de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne ne font qu'illustrer un peu plus la nécessité de poursuivre nos efforts pour élaborer un nouveau mécanisme d'attribution, afin d'assurer l'application du principe de responsabilité et de défendre le régime international de désarmement et de non-prolifération. Le Conseil de sécurité a une responsabilité à cet égard, et nous continuerons nos efforts pour trouver le moyen d'avancer.

Dans son message du Nouvel An, le Secrétaire général a exhorté les dirigeants à rassembler les personnes autour d'objectifs communs. L'un de ces objectifs doit certainement être la promotion de la non-prolifération et du désarmement. Le Conseil doit travailler de manière unie et doit renforcer ses efforts pour promouvoir et défendre les progrès, notamment en aidant à renforcer la confiance entre les pays. Nous continuerons de travailler activement avec tous nos partenaires pour favoriser le désarmement, la non-prolifération, le respect du droit international et l'établissement des responsabilités de ceux qui violent les normes et les obligations internationales.

M. Delattre (France) : Je remercie la présidence kazakhe pour l'organisation de cette séance aussi importante qu'opportune sur les mesures de confiance et de transparence et les armes de destruction massive. C'est un honneur tout particulier d'avoir le Président Nazarbayev et le Président Duda parmi nous, et c'est un vrai plaisir, Monsieur le Ministre, de vous retrouver aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son intervention très éclairante.

Il y a presque un siècle, les atrocités chimiques du premier conflit mondial nous ont conduits à fonder,

puis à développer ensemble, pierre après pierre, le régime de non-prolifération des armes de destruction massive. Ce régime est aujourd'hui la colonne vertébrale de l'architecture internationale de sécurité. Or il est aujourd'hui attaqué et potentiellement menacé. L'année écoulée nous l'a tragiquement rappelé. La prolifération des armes biologiques, chimiques, nucléaires et de leurs vecteurs demeure une dangereuse réalité. En Asie, au Moyen-Orient, les règles de non-prolifération et de désarmement les plus robustes et les plus élémentaires sont régulièrement, et même ouvertement, violées. Ne nous y trompons pas : les enjeux sont d'une extrême gravité. Au-delà des implications immédiates pour la paix et la sécurité, ce qui est en jeu, c'est bien la stabilité stratégique de long terme, et c'est la sécurité de chacun de nos États. C'est pourquoi la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive est et doit rester au cœur des priorités du Conseil de sécurité, et c'est pourquoi la France entend rester en initiative sur cet enjeu crucial.

Avec l'usage barbare d'agents toxiques en Syrie, en Iraq, en Asie, nous assistons en effet à la réapparition funeste d'armes qui sèment la peur et la mort auprès des populations civiles. L'emploi d'armes chimiques par le régime syrien contre sa propre population en est une tragique illustration. Je voudrais rappeler ici, au nom de la France, que la banalisation de cette situation, faute de parvenir à construire un consensus international pour y remédier, accroît mécaniquement le risque de terrorisme chimique que nous redoutons tous; elle aggrave l'instabilité régionale; elle affaiblit enfin l'architecture de sécurité internationale dont le Conseil est à la fois le gardien et l'ultime garant.

Le même constat vaut pour les agissements de la Corée du Nord : le régime nord-coréen se montre déterminé à se doter d'un arsenal nucléaire opérationnel, en violation systématique et revendiquée de ses obligations. La menace a atteint un niveau critique et nous concerne tous. C'est pourquoi il est indispensable aujourd'hui, à travers les pressions qui s'imposent, de trouver une solution politique pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. L'unité et la fermeté du Conseil de sécurité sont la condition du succès. Dans ce contexte incertain et complexe, la confiance et la transparence, au niveau régional et multilatéral, qui constituent l'une des priorités de notre réunion, forment plus que jamais des valeurs cardinales, que nous devons préserver et nourrir.

C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne le régime de non-prolifération. Comme l'a rappelé le Secrétaire général, il repose sur des engagements contraignants, assortis d'un suivi et d'une vérification rigoureuse de leur mise en œuvre. C'est notamment le rôle des organismes internationaux, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), dont la France soutient activement l'action.

Je renouvelle également notre attachement résolu au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont nous célébrerons le cinquantième anniversaire cette année, et notre ferme opposition à toute initiative internationale qui pourrait l'affaiblir. Je souhaiterais aussi particulièrement marquer notre plein soutien à l'entrée en vigueur dans les délais les plus rapides du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons tous les pays qui ne l'ont pas fait à adhérer à ce traité sans délai. Je pense en particulier aux pays dont dépend son entrée en vigueur.

La France appuie également la mise en œuvre par tous des engagements pris au titre de la résolution 1540 (2004), adoptée en 2004 par le Conseil, pour éviter que des acteurs non étatiques se procurent des armes de destruction massive. C'est une question d'actualité car nous sommes plus que jamais préoccupés par les transferts possibles vers des groupes non étatiques, dans le domaine des missiles en particulier. À cet égard, il est essentiel que les États qui ne l'ont pas encore fait adoptent des législations de contrôle des exportations et les dispositifs administratifs correspondants.

Enfin, la France est très impliquée, comme on le sait, dans l'Initiative de sécurité contre la prolifération. La France entend continuer à accompagner activement les efforts en faveur de la non-prolifération et rester, comme je l'ai dit, en initiative sur ce sujet. La conviction de la France, c'est en effet que la détermination de la communauté internationale, articulée avec un multilatéralisme pragmatique et réaliste, peut permettre de trouver des solutions aux crises de prolifération. Qu'il me soit permis à cet égard évoquer le cas iranien.

Mon pays a activement contribué à l'élaboration de l'accord robuste, solide et vérifiable qu'est aujourd'hui le Plan d'action global commun. Comme nous l'avons déjà dit, nous souhaitons la mise en œuvre rigoureuse de cet accord et de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Ensemble, ces deux textes constituent une pierre angulaire de la stabilité et de la sécurité régionales et internationales. Il est vrai, toutefois, que cet accord ne

couvre pas toutes nos préoccupations, et en particulier l'activité balistique iranienne. C'est pourquoi nous souhaitons qu'un dialogue franc s'instaure sur ce sujet.

De même, le rétablissement d'une interdiction totale d'emploi des armes chimiques est d'une impérieuse nécessité. L'impunité n'est pas et ne peut pas être une option. C'était le mérite du Mécanisme d'enquête conjoint, mécanisme dont la disparition est particulièrement regrettable, mais nous ne pouvons baisser les bras. Les criminels identifiés comme ayant recouru à de telles armes, qu'ils soient étatiques ou non étatiques, doivent être sanctionnés, et ceux qui pourraient l'envisager en être dissuadés.

C'est pourquoi la France réunira le 23 janvier prochain, à Paris, des pays qui partagent cette même préoccupation afin de coopérer efficacement contre l'inacceptable impunité dans l'utilisation d'armes chimiques. Un nouveau partenariat intergouvernemental sera constitué à cette occasion, dont l'objectif sera d'aider et de soutenir les mécanismes existants dans leur travail d'enquête ainsi que les organisations internationales, en premier lieu l'OIAC, chargées de cette question.

Avec le risque d'affaiblissement du régime de non-prolifération, c'est notre sécurité à tous, mais aussi l'existence même de la règle de droit comme ciment du multilatéralisme, qui se trouvent en danger. Face à l'immensité des enjeux, il est de notre responsabilité collective de préserver et de consolider les acquis que nous avons obtenus ensemble à travers le développement de la confiance et de la transparence et le respect par tous des engagements de non-prolifération contractés. Le Conseil peut être assuré de l'engagement résolu de la France en ce sens.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue la présence distinguée à cette séance du Conseil de S. E. M. Nursultan Nazerbayev, ainsi que celle du Président de la Pologne, du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Koweït, du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie et du Secrétaire d'État du Royaume-Uni pour l'Asie et le Pacifique, qui donne un cachet particulier à nos travaux, et tient à remercier le Kazakhstan pour l'organisation de cette séance d'information sur ce sujet vital. Ma délégation remercie également le Secrétaire général pour son exposé et pour la vision qu'il porte sur cette question, qui occupe l'Organisation et le Conseil depuis plusieurs années.

Consciente de la menace que fait peser sur l'humanité la prolifération des armes de destruction massive, l'ONU a très tôt mis en place une batterie d'instruments et de mécanismes multilatéraux dans le but de réduire, et à terme d'éliminer, tout ou partie de ces armes. Au nombre de ces instruments figurent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1540 (2004) et les résolutions subséquentes. Malgré l'existence de ces mécanismes, dont la pertinence n'est plus à démontrer, force est de constater que beaucoup reste à faire dans le domaine de la non-prolifération et en vue d'éliminer toutes ces armes.

En effet, certaines questions récentes telles que l'accord sur le nucléaire iranien, les essais nucléaires et balistiques nord-coréens et les allégations d'utilisation d'armes chimiques par les terroristes de l'État islamique posent un défi au régime de non-prolifération et appellent l'attention particulière ainsi que la vigilance du Conseil. Nous devons donc aller plus loin collectivement dans l'adoption de régimes contraignants d'interdiction des armes de destruction massive et dans le renforcement du dialogue entre les États.

Nous devons nous rendre à l'évidence qu'en dépit de la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, cette catégorie d'armes de destruction massive constitue une menace grandissante. Ce constat tient au fait que les grandes puissances nucléaires se sont soustraites au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et résistent par ailleurs à la mise en place d'instruments juridiques contraignants que le reste des pays appellent de leurs vœux. Les puissances nucléaires doivent rallier le consensus international sur l'élimination à terme des armes nucléaires et renforcer le dialogue avec les autres pays dans le cadre des garanties de sécurité collective. Dans ces conditions, la Côte d'Ivoire appelle à la poursuite de la réduction de l'ensemble des arsenaux nucléaires afin de décourager les pays qui sont tentés de rejoindre le groupe des puissances nucléaires.

Dans la même perspective, les nations nucléaires et les autres pays concernés doivent créer les conditions de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin d'empêcher le développement de nouvelles armes nucléaires et la production de quantités importantes de matières fissiles et d'autres déchets nucléaires. Au-delà des accords, les pays

nucléaires doivent donner les garanties nécessaires relatives au traitement et au stockage de ces matières, qui constituent un réel danger pour les pays du Sud, et aux mesures de sûreté et de sécurité nucléaires qu'ils ont mises en place.

Mon pays, qui a fait de la paix son credo, prône certes la fermeté, mais ne ferme pas la voie au dialogue permanent sur ces dossiers. Il attache également la plus grande importance à voir l'Afrique demeurer une zone exempte d'armes nucléaires, et invite les puissances nucléaires et les pays africains à lutter contre la pollution du continent par les matières nucléaires.

Il est donc important que la communauté internationale soit mobilisée en faveur de l'accord sur le nucléaire iranien, conformément à la résolution 2231 (2015), en ce qu'il constitue le gage le plus sûr pour éviter une course aux armements au Moyen-Orient, avec un risque de prolifération évident.

De même, le dégel dans les relations entre les deux Corées, suite aux tensions nées des essais nucléaires et balistiques de la Corée du Nord, est à saluer et à encourager par l'ouverture d'un dialogue global incluant toutes les parties prenantes de la crise dans la péninsule coréenne. Ce dégel augure de bonnes perspectives pour les Jeux olympiques d'hiver en Corée du Sud. Il doit être encouragé et se poursuivre pour aboutir à terme à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Enfin, les allégations d'utilisation d'armes chimiques par des groupes terroristes, en Iraq et en Syrie, si elles étaient avérées, constitueraient une atteinte grave au régime de non-prolifération et un défi à notre sécurité collective. Sur ce dossier, le Conseil doit parvenir à un consensus, afin de permettre l'investigation des faits, notamment en Syrie, et de punir les responsables qui seront désignés.

Fidèle à sa tradition de paix, la Côte d'Ivoire a toujours préconisé le règlement de tous les différends par la voie du dialogue. C'est tout naturellement qu'elle a ratifié, le 6 mars 1973, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et signé, le 20 juillet 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté par l'Assemblée générale le 7 juillet 2017. Ce dernier instrument est indispensable pour construire un monde plus sûr et garantir l'avenir de l'humanité, car le risque d'une confrontation nucléaire n'est plus une hypothèse d'école.

La Côte d'Ivoire continuera donc à appuyer les efforts mondiaux visant à faire disparaître de la planète

les armes nucléaires et leurs vecteurs, en contribuant à renforcer le régime de non-prolifération et à en élargir la portée, d'une part, et en veillant à une application stricte de la résolution 1540 (2004) concernant notamment les acteurs non étatiques, d'autre part. Nos efforts visant à mettre en œuvre une architecture mondiale de non-prolifération seraient vains s'ils ne s'inscrivaient pas dans une approche globale de renforcement de la coopération et de l'assistance entre les États d'une part, et entre les États et les organisations sous-régionales, régionales et internationales, d'autre part.

Cette logique conduit mon pays à rappeler les deux piliers sur lesquels reposent les activités du Conseil en la matière, à savoir la responsabilité d'établir « un système de réglementation des armements », comme le prévoit l'Article 26 de la Charte des Nations Unies; et la poursuite de plusieurs objectifs, qui vont du respect de l'interdiction d'utiliser des armes biologiques et chimiques à la prévention de l'acquisition par des acteurs non étatiques de ces types d'armes, conformément à la responsabilité première des Nations Unies d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans cette perspective, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) pourrait accompagner les États qui le souhaitent, en termes de renforcement des capacités nationales et de partage d'expériences et de bonnes pratiques. Le renforcement des capacités nationales et régionales est d'autant plus nécessaire que les progrès technologiques récents, notamment la miniaturisation des armes de destruction massive et leurs vecteurs, augmentent le risque de prolifération et d'acquisition de ces armes par des groupes terroristes.

À l'instar de votre pays, le Kazakhstan, Monsieur le Président, dont l'engagement en faveur de l'édification d'un monde débarrassé des armes de destruction massive est à saluer, la délégation ivoirienne voudrait réitérer la volonté de la Côte d'Ivoire de mettre pleinement en œuvre les régimes de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive, en vue de parvenir à un monde plus sûr, exempt d'armes nucléaires. Elle exprime son plein soutien à l'appel de votre pays aux membres permanents du Conseil de sécurité à œuvrer pour l'édification d'un monde dénucléarisé en 2045, date qui coïncide avec le centenaire de l'Organisation.

La Côte d'Ivoire souscrit également à l'appel en direction des États nucléaires à s'abstenir d'utiliser l'arme nucléaire en premier, en cas de conflit.

Enfin, mon pays se félicite de la tenue, en mai 2018, de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui constitue assurément une étape clef dans le processus de mise en place d'un régime global de non-prolifération et d'élimination complète des armes nucléaires.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence kazakhe d'avoir organisé cette séance d'information de haut niveau sur une question très importante, qui figure en tête des priorités du Conseil de sécurité depuis un an. Nous avons été très heureux de voir le Président du Kazakhstan présider cette séance, car il dirige un pays qui a décidé que son territoire serait exempt d'armes nucléaires. Il a pris une décision sage à cet égard et nous saluons sa clairvoyance et sa sagesse s'agissant de cette question importante. Nous sommes toujours reconnaissants au Secrétaire général pour ses exposés. C'est également un plaisir de voir le Ministre kazakh des affaires étrangères présider la séance à ce stade.

Depuis la fin de la guerre froide, la menace posée par la prolifération des armes nucléaires n'a jamais été aussi inquiétante qu'aujourd'hui. Nous sommes tous conscients des dangers inimaginables auxquels l'humanité serait confrontée si le régime de non-prolifération était affaibli davantage. C'est pour cette raison que l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires est un objectif important, auquel l'Éthiopie, à l'instar de nombreux États Membres de l'ONU, souscrit et apporte son plein appui. Notre pays est également partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba.

En outre, nous sommes conscients du défi auquel le monde est confronté aujourd'hui en ce qui concerne la prolifération des armes nucléaires et du fait que la norme internationale établie par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est gravement mise à l'épreuve. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est donc de savoir ce que nous pouvons faire pour relever les défis actuels et préserver cette norme internationale importante. Nous estimons que les questions soulevées dans la note de cadrage (S/2018/4, annexe) relativement aux mesures de prévention et de confiance sont tout à fait opportunes et pertinentes.

Je tiens à souligner que nous apprécions à leur juste valeur les propositions formulées par le Président kazakh à cet égard. À notre avis, il importe d'aborder de façon globale les risques de prolifération par des moyens politiques et diplomatiques en vue de trouver

des solutions négociées. Par exemple, nous estimons que la manière dont les États participant au Plan d'action global commun sont parvenus à régler la question nucléaire iranienne est une réussite importante pour le multilatéralisme. Bien évidemment, nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire pour lever certains malentendus et prévenir les obstacles éventuels à la pleine mise en œuvre du Plan d'action global commun.

Comme le Secrétaire général l'a dit, nous pensons que les questions qui ne sont pas directement liées au Plan d'action global commun doivent être abordées sans porter atteinte aux dispositions de l'accord et à ses réalisations. Par conséquent, nous espérons que les pays participants continueront de respecter leur engagement envers cet accord important, dont la portée est immense pour la paix et la sécurité internationales au sein du régime international de non-prolifération. Nous pensons qu'il est essentiel d'adopter des mesures de confiance pour renforcer la confiance entre les États participants, et nous espérons que le Président prendra des mesures dans ce sens.

Sur la base des enseignements tirés de l'accord nucléaire iranien, il importe de chercher des moyens de répondre à la menace sérieuse posée par le programme nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée du Nord. Il est de plus en plus clair qu'il n'existe pas d'autres options que celle de la voie pacifique et diplomatique pour régler la crise dans la péninsule coréenne. C'est pour cette raison qu'il faut œuvrer en priorité à atténuer les tensions qui se sont intensifiées et à éviter les risques d'erreur de jugement. Dans ce contexte, nous saluons les récentes discussions intracoréennes de haut niveau et l'accord conclu pour atténuer les tensions militaires, tenir des débats entre militaires et rouvrir la ligne directe entre les armées coréennes, ce qui, nous l'espérons, contribuera à réduire les tensions dans la péninsule coréenne. Nous nous félicitons également que les États-Unis et la République de Corée se soient entendus pour reporter leurs exercices militaires conjoints.

Il est indéniable que ces faits sont encourageants, et ils devraient faciliter la reprise d'un dialogue sérieux. À ce stade, il est important de créer une atmosphère propice à la tenue de ce type de dialogue. Nous espérons que les Jeux olympiques d'hiver auront un rôle essentiel dans la promotion de ce genre d'atmosphère et dans le renforcement de la confiance. Nous saluons la décision de la République populaire démocratique de Corée d'envoyer sa délégation aux Jeux olympiques d'hiver,

et nous apprécions également grandement la décision prise par le Secrétaire général d'assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux. D'un autre côté, nous ne nous imaginons pas que régler la question de la République populaire démocratique de Corée sera simple. Il est absolument important que toutes les parties commencent à faire des pas modestes mais sérieux pour renforcer la confiance nécessaire qui pourrait aider à ouvrir la voie à la reprise d'un dialogue et de négociations pour trouver une solution globale et durable à la question de la République populaire démocratique de Corée et parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous devons prendre sérieusement note de la proposition du Président sur ce sujet.

Cela m'amène à mon troisième point, qui porte sur la menace plus large à la paix et à la sécurité internationales et à l'humanité posée par la prolifération des armes de destruction massive, notamment par des acteurs non étatiques. Les accords multilatéraux, tels que la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques et le TNP, continuent de contribuer immensément à la prévention et à l'élimination de la prolifération des armes de destruction massive, notamment la prolifération dans les mains d'acteurs non étatiques et de groupes terroristes. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour garantir l'accès universel à ces accords et leur mise en œuvre intégrale. Les zones régionales exemptes d'armes nucléaires, telles que la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, restent également essentielles aux régimes de non-prolifération régionaux et mondiaux dans la création d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Conseil de sécurité joue un rôle crucial s'agissant de répondre à la grave menace posée par la prolifération des armes de destruction massive en utilisant tous les outils à sa disposition, notamment les sanctions. Comme nous l'avons vu au cours de l'année écoulée, l'unité du Conseil est d'une importance capitale dans le règlement des questions relatives à la non-prolifération, et tout doit être fait pour la préserver. Il importe également de garantir que les diverses décisions et mesures prises par le Conseil soient respectées par tous les États Membres. En ce qui concerne le plaidoyer et le suivi, le rôle des organes subsidiaires compétents du Conseil demeure crucial.

Je termine mon propos en réaffirmant la détermination de l'Éthiopie à respecter le régime international de non-prolifération et à s'acquitter sans

faillie de ses obligations dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Kazakhstan de son initiative d'organiser la présente séance du Conseil de sécurité sur la non-prolifération.

La Chine remercie S. E. le Président Nazarbayev de présider la séance d'aujourd'hui. Nous nous félicitons également du retour à New York du Ministre kazakh des affaires étrangères.

Nous remercions le Secrétaire général Guterres de son exposé.

La paix et le développement demeurent deux problèmes contemporains majeurs. Toutefois, notre monde n'est pas encore parvenu à instaurer la paix. Des zones de tensions régionales continuent d'apparaître et les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité se multiplient. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue de réelles menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales et sont des problèmes communs auxquels est confrontée la communauté internationale.

Grâce aux efforts déployés par la communauté internationale ces dernières années, un consensus sur le régime international de non-prolifération s'est dégagé. Le régime est de plus en plus renforcé par l'amélioration des capacités des États et par une coopération plus approfondie. Nous devons reconnaître que les risques de prolifération et les défis qui en résultent restent graves. Certaines questions brûlantes en matière de non-prolifération se prolongent et sont difficiles à régler. Les avancées technologiques ont réduit le seuil de prolifération. Le risque que des acteurs non étatiques et des terroristes, en particulier, acquièrent et utilisent des armes de destruction massive augmente. L'autorité, l'universalité et l'efficacité du régime international de non-prolifération doivent être renforcées de toute urgence.

Le Président chinois Xi Jinping a souligné qu'aucun pays ne peut répondre seul aux défis les plus difficiles auxquels est confrontée l'humanité et retourner à un état d'isolement volontaire. Nous exhortons les peuples du monde à œuvrer de concert pour construire un destin commun pour l'humanité et un monde qui soit ouvert, inclusif, propre et beau, assuré d'une paix durable, d'une sécurité universelle et d'une prospérité commune. La Chine est d'avis que le renforcement de la gouvernance mondiale dans le secteur de la non-prolifération est un

élément important de l'édification d'un destin commun pour l'humanité. Par conséquent, la communauté internationale doit renforcer la coopération et la coordination sur de nombreux plans.

Premièrement, il est essentiel de s'engager à garantir la sécurité commune. La non-prolifération est, par essence, une question de sécurité. Les problèmes de sécurité sont les principaux moteurs des activités de prolifération. Tous les pays doivent rejeter la mentalité de la guerre froide, rester résolus à adhérer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, promouvoir le concept d'une sécurité partagée, globale, coopérative et durable, construire un nouveau modèle de relations internationales reposant sur le respect mutuel, l'équité, la justice et une coopération mutuellement bénéfique, et créer une tendance à la sécurité qui se caractérise par l'équité et la justice, les contributions conjointes et les avantages communs. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent jouer pleinement leur rôle essentiel s'agissant de mettre fin à la guerre et de maintenir la paix, de trouver une voie pour prévenir efficacement les conflits et d'instaurer une paix durable pour parvenir à une sécurité commune pour tous les pays. Cela permettra d'éliminer fondamentalement les facteurs de prolifération. C'est aussi un moyen essentiel pour que tous les pays renforcent la confiance.

Deuxièmement, il importe de s'engager à régler pacifiquement les questions par des moyens politiques et diplomatiques. L'affrontement et les sanctions et pressions incessantes ne peuvent qu'entraîner l'escalade des conflits et augmenter le risque de prolifération. Tous les pays doivent rester sur la voie du règlement pacifique des conflits et s'efforcer de régler les questions brûlantes de non-prolifération par des moyens politiques et diplomatiques.

À l'heure actuelle, certains changements positifs se font jour dans la péninsule coréenne. Toutes les parties doivent déployer des efforts concertés pour maintenir l'élan durement acquis vers un apaisement des tensions, créer les conditions d'une relance du dialogue et des négociations, et renvoyer la question nucléaire de la péninsule coréenne au dialogue et à la négociation.

Le Plan d'action global commun avec l'Iran est une réalisation importante et durement acquise en matière de multilatéralisme. C'est aussi un modèle pour résoudre les questions internationales brûlantes par des moyens politiques et diplomatiques. Les parties concernées doivent garder à l'esprit leur situation générale et leurs intérêts à long terme, conserver leur volonté politique,

gérer les divergences de manière adéquate et continuer de mettre en œuvre le Plan d'action de manière globale et effective.

Troisièmement, elles doivent s'engager à consolider et développer le régime international de non-prolifération. Avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et la résolution 1540 (2004) pour fondements juridiques, et avec des organisations internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour mécanismes institutionnels, le régime international de non-prolifération est une composante importante de l'ordre mondial de sécurité, et a joué un rôle essentiel dans la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et dans le maintien d'un équilibre et d'une stabilité stratégiques à travers le monde. La communauté internationale doit effectivement préserver l'universalité, l'autorité et l'efficacité de ce régime, continuer d'améliorer les normes internationales pertinentes, ne jamais sacrifier l'égalité aux normes et rejeter le recours aux deux poids, deux mesures et aux pratiques sélectives. Le régime international de non-prolifération, fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, doit être préservé et quiconque acquiert illégalement des armes nucléaires doit effectivement s'acquitter de l'obligation de dénucléarisation.

Quatrièmement, s'agissant de la détermination à renforcer les capacités des États en matière de non-prolifération, la responsabilité première de la non-prolifération doit être assumée par les gouvernements. Les politiques de non-prolifération élaborées conformément à la situation spécifique des pays concernés doivent être respectées et soutenues afin de promouvoir une amélioration continue des législations et réglementations relatives à la non-prolifération et de renforcer encore davantage les capacités en matière d'imposition des règles. Dans un esprit d'ouverture, d'inclusion, d'intérêt mutuel et de coopération mutuellement bénéfique, tous les pays doivent avoir une coopération et des échanges concrets en matière de non-prolifération, de façon à renforcer conjointement leurs capacités et à relever le niveau de non-prolifération. Les besoins des pays en développement en matière d'assistance internationale à la non-prolifération doivent être réellement satisfaits. Dans le même temps, une approche globale et équilibrée doit être mise en place pour promouvoir la non-prolifération et l'utilisation de la science et de la technologie à des

fins pacifiques. La non-prolifération ne doit pas servir d'excuse pour limiter ou nier le droit des pays à utiliser la science et la technologie à des fins pacifiques ou à promouvoir la coopération internationale.

La Chine a toujours plaidé en faveur de la paix, du développement et de la coopération pour promouvoir le règlement pacifique des différends et la prévention des conflits. Elle est fermement opposée à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. La Chine a adhéré à toutes les conventions internationales, et elle fait partie des organisations internationales compétentes dans le domaine de la non-prolifération. La Chine a mis en place un système complet de non-prolifération et de contrôle des exportations et a veillé à une application effective des lois et réglementations pertinentes. Elle met intégralement en œuvre les résolutions du Conseil en la matière, participe activement à la coopération internationale et régionale dans le domaine de la non-prolifération, aide l'ONU à jouer son rôle en ce qui concerne la non-prolifération, et s'engage à agir en faveur d'un règlement politique des questions délicates relatives à la non-prolifération.

La Chine a participé constructivement au processus de négociation et de mise en œuvre du Plan d'action global commun conclu avec l'Iran et a présenté ses propres propositions.

La Chine a œuvré sans relâche pour promouvoir une solution négociée de la question nucléaire dans la péninsule coréenne. L'initiative de double suspension et l'approche à deux volets qu'a présentées la Chine, ainsi que la feuille de route proposée conjointement par la Russie et la Chine, sont des solutions réalistes et pragmatiques pour régler comme il convient la question nucléaire dans la péninsule coréenne. La Chine espère que toutes les parties apporteront une réponse positive et leur appui à cet égard. Une péninsule coréenne dénucléarisée, pacifique et stable est dans l'intérêt de toutes les parties. L'unité de la communauté internationale sur cette question est d'une importance capitale. La Chine souhaite travailler avec la communauté internationale, établir une communication étroite, dans un climat de confiance et de respect mutuels, et renforcer la coopération afin de continuer d'avancer vers une solution appropriée du problème de la péninsule coréenne.

La non-prolifération est une tâche de longue haleine pour la communauté internationale. Elle exige la participation de tous les pays. La Chine est un agent de paix dans le monde et un gardien du régime international

de non-prolifération. La Chine espère continuer de travailler avec toutes les parties pour contribuer davantage au renforcement du régime international de non-prolifération, promouvoir la gouvernance mondiale en matière de non-prolifération et forger la destinée commune de l'humanité.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier, ainsi que la République du Kazakhstan, d'avoir convoqué la présente séance sur cette question très importante. Nous félicitons le Kazakhstan du rôle de premier plan qu'il continue de jouer dans ce domaine. Sur une note personnelle, je tiens à ajouter que c'est un plaisir de vous revoir à New York, M. Abdrakhmanov, pour présider le Conseil. Je remercie également le Secrétaire général, M. Guterres, de son exposé très riche d'informations.

Comme l'a déclaré le Conseil à plusieurs reprises, la prolifération des armes de destruction massive constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le Royaume des Pays-Bas considère qu'il est de la plus haute importance de tout mettre en œuvre pour prévenir l'utilisation des armes de destruction massive, arrêter leur propagation et, à terme, parvenir à un monde qui soit exempt de ces armes. Dans cette optique, je voudrais aborder trois principaux points aujourd'hui : l'importance du régime de non-prolifération, la nécessité de prêter attention à la mise en œuvre, et l'intérêt d'activités visant à renforcer ledit régime.

S'agissant de la première question, l'avènement d'un monde exempt d'armes de destruction massive doit avoir pour point de départ le régime de non-prolifération en vigueur – c'est-à-dire les normes et régimes internationaux qui sous-tendent nos efforts de lutte contre la prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime international visant à prévenir la prolifération nucléaire et à œuvrer au désarmement nucléaire. Les armes chimiques et biologiques sont totalement interdites par la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. La Haye est fière d'accueillir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Comme le Président polonais l'a mentionné tout à l'heure, nous attachons une grande importance au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques.

Toutefois, les préoccupations en matière de prolifération ne concernent pas uniquement les États. Les

acteurs non étatiques représentent une menace croissante en ce qui concerne les armes de destruction massive et les matières connexes. Nous devons tout mettre en œuvre pour empêcher que de telles armes et matières tombent entre les mains de terroristes. C'est, naturellement, sur cela que porte la résolution 1540 (2004). Cette architecture exhaustive des normes et obligations en vigueur en matière de non-prolifération est le fondement de la paix et de la sécurité internationales.

Cela m'amène à mon deuxième point : nous devons en permanence nous attacher à la mise en œuvre de nos obligations car, à l'évidence, le dispositif de non-prolifération n'est pas à l'abri de violations. Il est impératif que tous les pays honorent leurs engagements si nous voulons nous rapprocher de l'objectif d'un monde libéré des armes de destruction massive. Nous devons travailler avec persévérance à l'universalisation, à la mise en œuvre, à la vérification et au respect des normes internationales de non-prolifération. Les cas de non-respect doivent systématiquement être examinés, et des mesures d'exécution doivent être prises. S'y employer – et s'y employer efficacement – renforcera également la confiance que place la communauté internationale dans le dispositif.

Le Plan d'action global commun est une réalisation historique de la diplomatie internationale et il s'avère un succès, comme a pu le vérifier l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est impératif que toutes les parties continuent d'honorer leurs engagements au titre du Plan d'action. En ma qualité de facilitateur de la résolution 2231 (2015), j'espère vivement travailler avec toutes les parties pour assurer la mise en œuvre pleine et entière de cette résolution. Je salue la proposition que vient de faire notre collègue français en faveur d'un dialogue franc avec l'Iran sur les questions connexes.

Lorsque les États ne parviennent pas à honorer leurs obligations et mettent en péril la paix et la sécurité internationales, nous devons agir animés d'une intention commune pour trouver des solutions diplomatiques. La République populaire démocratique de Corée a, à maintes reprises, agi au mépris de ses obligations internationales. Ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques menacent la stabilité et la sécurité non seulement régionales, mais aussi mondiales. La communauté internationale a réagi avec rapidité et fermeté pour condamner les agissements de la République populaire démocratique de Corée et le Conseil a imposé les sanctions les plus lourdes de toute son histoire. Pour que ces sanctions soient suivies

d'effet, elles doivent être appliquées scrupuleusement et à l'échelle mondiale. En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), je collabore avec toutes les parties à cette fin, en faisant fond sur les travaux de l'Italie, avec laquelle nous avons partagé notre mandat au Conseil pour la période 2017-2018. Bien entendu, comme d'autres l'ont déjà dit, nous nous félicitons de l'évolution récente de la situation et de l'intensification des contacts entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée.

L'utilisation d'armes chimiques en Syrie, en particulier par le Gouvernement, ainsi que par des groupes terroristes, constitue une autre grave violation des normes internationales, et elle est inacceptable. Nous regrettons que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies ait été démantelé. Nous devons faire en sorte que les auteurs de ces actes soient amenés à en répondre; sans quoi, nous risquons de compromettre l'état de droit et l'humanité qui sont le socle du système des Nations Unies. Je tiens à rappeler, à cet égard, le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

J'en viens maintenant à mon troisième point. Nous devons lancer de nouvelles activités pour continuer de renforcer le dispositif de non-prolifération. Le premier exemple est le cycle d'examen en vue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Bien que des obstacles persistent, la première réunion du Comité préparatoire nous a placés sur la voie d'un cycle d'examen couronné de succès. En tant que Président de la première session du Comité préparatoire, nous avons constaté que, même lorsque les priorités des États et des régions diffèrent, le Traité bénéficie toujours d'un appui robuste. Il nous faut faire fond sur cet appui, maintenir notre position commune et atteindre nos objectifs partagés.

Le Royaume des Pays-Bas se félicite aussi des initiatives tendant à faciliter la coopération et le dialogue. Nous encourageons les progrès faits sur la voie d'un traité interdisant la production de matières fissiles et appuyons l'important travail en cours sur la question

de la vérification du désarmement nucléaire. Nous demandons à tous les États de tout mettre en œuvre pour qu'entre en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il nous faut continuer d'aller vers la pleine mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), et il nous faut appuyer l'action menée par les organisations internationales et participer activement aux initiatives multilatérales, comme le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire.

Pour conclure, ce n'est qu'ensemble que nous pourrions préserver et renforcer les normes contre la prolifération des armes de destruction massive. Il faudra pour cela que nous mettions en œuvre les engagements pris et les obligations souscrites au titre des régimes des traités pertinents. Il faudra aussi que nous nous appuyions sur nos engagements pour renforcer plus avant l'architecture de non-prolifération. Et il faudra remédier aux cas de non-respect, collectivement et efficacement. De telles mesures aideront à instaurer la confiance. Elles permettront aussi de renforcer la paix et la sécurité internationales et de prévenir les conflits, ce qui est une responsabilité fondamentale du Conseil.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La présence d'éminentes personnalités à la présente séance du Conseil de sécurité témoigne de l'importance de la question à l'examen – la non-prolifération des armes de destruction massive. Et nous voudrions donc féliciter et remercier le Kazakhstan d'avoir inclus cette question dans son programme de travail. Nous remercions aussi le Secrétaire général, M. Antonio Guterres, d'avoir partagé avec nous ses idées pénétrantes.

La présente séance d'information est opportune, étant donné que les faits survenus dernièrement dans le monde indiquent que l'action multilatérale en matière de désarmement et de paix et de sécurité internationales va connaître une année difficile. L'année dernière, nous avons été les témoins d'efforts redoublés pour faire face à tout en ensemble de questions liées à la non-prolifération, au désarmement multilatéral et à la sécurité internationale, y compris des questions qui méritent d'être examinées plus avant, liées au cyberspace et aux activités spatiales. La sécurité internationale a continué de se détériorer, le monde se heurtant face à de redoutables défis à la paix et à la sécurité. À cet égard, je voudrais insister pour dire que la diplomatie multilatérale en matière de désarmement,

de non-prolifération et de sécurité internationale reste absolument valide, et réitérer qu'il n'y a pas de solution de rechange à l'approche multilatérale pour traiter les questions mondiales de désarmement de façon viable, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Tandis que la communauté internationale attend toujours de voir se réaliser l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, nous demandons que dans l'intervalle des mesures plus profondes et concrètes soient prises en vue d'atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il est manifeste que l'approche actuelle n'a pas conduit à des résultats tangibles qui garantissent la réalisation du but et des objectifs généraux d'un monde exempt d'armes de destruction massive.

Le 20 septembre 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un texte historique, a été ouvert à la signature. Son adoption a marqué un jalon dans notre quête d'un monde exempt d'armes nucléaires. Je voudrais mettre l'accent sur le fait qu'il souligne notre attachement commun au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les deux Traités se complètent et tracent clairement la voie vers un monde exempt d'armes de destruction massive.

La Guinée équatoriale est toute à fait consciente que pour progresser sensiblement vers l'élimination des armes de destruction massive, des mesures de confiance concrètes et globales sont nécessaires. En fait, tous les États Membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, doivent adhérer aux régimes en place aux fins de la transparence, du dialogue et de la communication d'informations vérifiables sur les activités militaires.

Plus de 70 ans se sont écoulés depuis que le monde a été témoin de la puissance terrifiante des bombes atomiques larguées sur Hiroshima et Nagasaki. Et les destructions causées par ces bombes jumelles et leurs retombées se font sentir aujourd'hui encore. Ces incidents déplorables ont eu un impact négatif à grande échelle sur l'environnement et, essentiellement, sur la vie des personnes affectées. C'est pourquoi il est temps que le monde affirme d'une seule voix et sans équivoque son attachement à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Il est temps aussi que nous dénoncions la lenteur du désarmement nucléaire et que nous demandions à tous les États Membres, en particulier à ceux dotés de l'arme

nucléaire, de s'acquitter de leurs obligations juridiques et de respecter les engagements pris en la matière.

Pour la Guinée équatoriale, le désarmement nucléaire et l'élimination complète de toutes les armes de destruction massive restent la priorité absolue. À cette fin, la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires à la réalisation des objectifs du TNP, notamment le désarmement nucléaire, de même que les autres contributions au désarmement nucléaire et à la non-prolifération partout dans le monde, doivent être préservées et renforcées.

Les Traités de Pelindaba, de Tlatelolco, de Rarotonga et de Bangkok, la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, contribuent sensiblement à la réalisation de l'objectif général d'un monde sans armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Ils améliorent la paix et la sécurité internationales et régionales, renforcent le régime de non-prolifération nucléaire et aident à atteindre les objectifs de désarmement nucléaire et d'élimination des armes de destruction massive.

À cet égard, le Gouvernement de la Guinée équatoriale réaffirme son attachement au Traité de Pelindaba, entré en vigueur le 15 juillet 2009. Entre autres, le Traité réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et sert de bouclier au continent africain, en évitant l'entreposage d'engins nucléaires explosifs sur l'ensemble du continent africain et en y interdisant les essais d'armes nucléaires.

Cette année marquera le trente-deuxième anniversaire du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé. Malgré ses ressources limitées, le Centre continue de fournir une assistance technique à tous les États d'Afrique. En 2015, plus d'un millier de représentants de gouvernements et d'organisations régionales et plus de 2 000 membres de la société civile ont participé aux diverses activités du Centre, qui a besoin d'aide pour promouvoir son mandat. Nous saluons les efforts faits par le Centre, notamment en matière de gestion, et saisissons cette occasion pour demander davantage d'alliances et d'aide afin d'intensifier ses efforts et de lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Mon pays, la République de Guinée équatoriale, insiste sur l'importance d'un respect continu du droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et souligne le rôle central que joue l'Agence

internationale de l'énergie atomique (AIEA) à cet égard, notamment en veillant à ce que les États respectent l'engagement qu'ils ont pris d'appliquer les accords de garanties et en leur fournissant une assistance et une coopération techniques.

Il importe, lorsqu'on débat de la question des armes de destruction massive, de tenir compte des considérations humanitaires, en particulier au regard des conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation et de l'explosion d'armes nucléaires, de façon accidentelle ou délibérée. Nous soulignons par conséquent l'importance de la résolution 70/47 de l'Assemblée générale et demandons à tous les États, en particulier ceux dotés d'armes nucléaires, de tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de ces armes sur la santé de l'homme, sur l'environnement et sur les ressources économiques vitales, entre autres. Nous les appelons également à prendre les mesures nécessaires pour démanteler ces armes et y renoncer. C'est dans ce contexte que je voudrais une fois encore me féliciter de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

La persistance de l'existence et de la détention d'armes nucléaires ne garantit pas la sécurité; au contraire elle lui porte plutôt atteinte. Notre monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Dans ce contexte, mon pays souligne que les États dotés de l'arme nucléaire doivent cesser de moderniser et de renouveler leurs armes nucléaires et installations connexes, et renoncer à prolonger leur durée de vie.

La Guinée équatoriale insiste également sur l'importance de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en gardant à l'esprit les responsabilités particulières qui incombent aux États dotés de l'arme nucléaire à cet égard. Notre délégation se félicite de la tenue de la huitième Conférence ministérielle sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, organisée à New York le 21 septembre 2016, et encourage la communauté internationale à poursuivre résolument la promotion de cet instrument. Nous engageons tous les États dotés d'armes nucléaires, ceux qui n'ont pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération, ceux qui sont visés à l'annexe 2 du TICE et ceux qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié à le faire sans tarder.

La Guinée équatoriale réaffirme l'importance de la tâche confiée à la Conférence du désarmement et se

déclare préoccupée par l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis de nombreuses années, ce qui l'empêche de s'acquitter de son mandat d'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. J'appelle la Conférence du désarmement à reprendre ses travaux de fond sans plus tarder, en tenant compte des intérêts en matière de sécurité de tous les États.

En outre, nous sommes préoccupés par le fait que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur des recommandations depuis 1999. Néanmoins, je me félicite de l'adoption, en avril 2017, des recommandations sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Il convient, en effet, de souligner qu'il importe non seulement de préserver la Commission, mais également de réaliser ses objectifs de négociation.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À l'instar des autres membres du Conseil de sécurité, je suis moi aussi heureux de voir le Ministre kazakh des affaires étrangères présider la séance d'aujourd'hui, consacrée au renforcement des mesures de confiance. Malheureusement, dans le monde et au sein du Conseil de sécurité en particulier, il n'y a pas suffisamment de confiance, et cela est évident. Quelle confiance peut-il y avoir si certains pays – et compte tenu du fait que la Russie a été nommément citée, je me permets de mentionner nommément les États-Unis et le Royaume-Uni – continuent de manipuler le Conseil de sécurité et la conscience sociale de la communauté internationale?

Peut-être que leurs déclarations ont été écrites à l'avance, et ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour revoir leurs copies après avoir entendu notre déclaration. Mais en fait non, cela a été fait délibérément. Nous sommes délibérément ignorés et nos positions sont déformées. Ils affirment à tort que nous sommes responsables de la fermeture du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, car nous avons opposé notre veto au projet de résolution relatif à sa prorogation. Mais ils omettent sans vergogne de mentionner que nous avons proposé un projet de résolution qui aurait prorogé le Mécanisme d'enquête conjoint et amélioré son efficacité, son professionnalisme et son impartialité, un projet dont ils ont empêché l'adoption. Ils ont proposé leur projet de résolution, parce que le Mécanisme s'était complètement

discrédité avec un rapport mensonger que ne résistait à aucune critique.

J'ai deux questions rhétoriques à poser. Qui a opposé un veto à notre projet de résolution et qui l'a fait le plus récemment? Ce sont ces mêmes pays – les États-Unis et le Royaume-Uni – qui, sans ciller, nous lancent aujourd'hui la même accusation. Qui a fermé le Mécanisme d'enquête conjoint? Je répète une fois encore ce qui a déjà été dit à plusieurs reprises au cours des consultations sur le dossier des armes chimiques syriennes : « Cessez vos manigances à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques! ». Nous savons quel est leur but. Nous avons apporté la preuve que nous étions prêts à créer un mécanisme véritablement indépendant et professionnel, si ce qui est recherché c'est effectivement une coopération honnête et non un simple écran de fumée pour cacher les manipulations politiques.

C'est à cette condition que pourrait revenir la confiance qui fait défaut. Il ne faut pas se leurrer. Nous avons besoin d'un nouveau mécanisme entériné par le Conseil de sécurité. Toute autre solution ou tout autre accord plus limité sera, à nos yeux, illégitime.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant du Royaume-Uni a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Field (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement répéter les faits que tout le monde au Conseil de sécurité connaît bien : la Russie a été – et nous le reconnaissons – un acteur clef de la création du Mécanisme d'enquête conjoint. Nous étions ravis de la voir jouer pleinement son rôle à cet égard. Le Conseil de sécurité se souviendra que la Russie a voté

pour la mise en place du Mécanisme d'enquête conjoint (résolution 2235 (2015)). Elle a voté pour l'établissement d'un rapport et pour les résolutions qui énonçaient la méthodologie très détaillée que le Mécanisme devait suivre.

C'était un organe d'experts indépendants. Cet organe a ensuite établi un fait crucial incontesté : le régime syrien – le régime d'Al-Assad – a gazé son propre peuple. Voilà les faits qui ont déplu à la Russie, et c'est sur cette base qu'elle a choisi d'opposer son veto au Mécanisme et, ce faisant, a fait reculer l'ensemble de la question de la non-prolifération et tous nos efforts sur ce front, détruisant un consensus mondial contre l'emploi d'armes chimiques. Il s'agit d'un précédent très dangereux, comme je l'ai dit dans mes observations initiales. Ce fut également, je crois, une triste journée pour nous tous ici au Conseil de sécurité, mais surtout, une calamité pour le peuple syrien.

Je voudrais donc simplement exhorter la Russie à user de son influence considérable pour empêcher Al-Assad d'utiliser des armes chimiques à l'avenir et l'amener à se conformer à ses obligations. Nous reconnaissons que la Russie joue un rôle important dans la question iranienne. Elle ne fait donc pas obstruction tous azimuts, mais en ce qui concerne la question syrienne, comme je l'ai dit, un organe indépendant d'experts a établi un rapport qui ne lui plaisait pas et elle a cherché à y opposer son veto, ce qui envoie un signal extrêmement dangereux à ceux qui voudraient s'engager sur la voie de la prolifération nucléaire. Je crois qu'il s'agit là d'un signal que nous devons tous condamner sévèrement.

La séance est levée à 13 heures.